



Vous êtes supporter,
nous aussi.

Situation du football professionnel français

Saison 2004-2005



Introduction

Vive la transparence !

Comme l'an passé, le football professionnel présente un rapport regroupant deux documents : une présentation générale et les données chiffrées de la DNCG portant sur la [saison 2004-2005](#).

[Il est remarquable de souligner la totale transparence de cette démarche, les clubs ayant, pour la première fois, tous accepté de rendre publics leurs comptes.](#)

Ce souci de transparence est celui de toute entreprise responsable, qualité incontournable pour qui prétend à faire appel un jour à l'épargne publique.

Ligue 2 : résultat positif ...

Le résultat net cumulé est positif (+ 5,5 millions d'euros, contre 8 millions d'euros de déficit en 2003-2004).

La Ligue 2 enregistre une nette amélioration de sa situation grâce, à l'accroissement de ses revenus, à une maîtrise de ses charges et de sa masse salariale et à un soutien affirmé de ses actionnaires.

Ligue 1 : en progrès...

La Ligue 1 enregistre une amélioration nette du résultat d'exploitation proche de l'équilibre pour la première fois depuis cinq ans (- 12 millions d'euros contre - 84 millions d'euros, l'année précédente) ; ce très net redressement est la conséquence de la hausse des droits TV distribués aux clubs et traduit la politique de rigueur des dirigeants (la masse salariale qui a diminué de - 10 millions d'euros n'atteint plus que 63 % du chiffre d'affaires des clubs contre 69 % la saison précédente). Notons que ce résultat aurait été meilleur encore si les



clubs de Ligue 1 n'avaient pas enregistré une forte baisse des recettes issues des droits TV européens (- 40 millions d'euros), liée aux moindres performances sportives des formations françaises en Coupes d'Europe en 2004-2005 par rapport à la saison précédente où deux clubs avaient été finalistes.

En revanche, et malgré les efforts significatifs des clubs, [le résultat net comptable est toujours défi-](#)

citaine à hauteur de 32,5 millions d'euros (à peine meilleur que pour la saison précédente : 36 millions d'euros). Ce déficit s'explique par un résultat hors exploitation négatif (- 20 millions d'euros), dû aux impôts (4 millions d'euros), aux frais financiers (4 millions d'euros), à la participation des salariés (1,6 millions d'euros) et à un résultat exceptionnel – principalement des provisions pour risques et charges (10,6 millions d'euros) – qui sont venus grever le résultat d'exploitation.

Néanmoins, les capitaux propres restent toujours largement positifs (112 millions d'euros).

Des perspectives encourageantes...

Compte tenu notamment de l'augmentation significative des droits TV, les comptes prévisionnels de la Ligue 1, pour la saison 2005-2006, annoncent un résultat positif (+ 20 millions d'euros).

Pour sa part, la Ligue 2 devrait confirmer ses progrès, les prévisions faisant apparaître une stabilité des résultats par rapport à l'exercice actuel.

Bel exemple dans une Europe où les résultats financiers des clubs plongent !

Une DNCG européenne ...

Ainsi, si l'on veut garantir une équité sportive dans les compétitions européennes et, compte tenu de la situation financière des clubs de nos voisins, il apparaît que la création d'une DNCG européenne s'impose désormais et viendrait heureusement conforter cette démarche vertueuse de notre football

professionnel français.

La solidarité...

Le retour progressif vers l'équilibre ne s'est pas fait égoïstement : au 30 juin 2005 et depuis sa création, la **Ligue de Football Professionnel a versé 30 millions d'euros** au Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI) ; ce fonds qui participe, avec les collectivités locales, à l'amélioration des équipements d'accueil et de sécurité destinés au football amateur a permis globalement la réalisation de plus de 2 000 projets, pour un total de 300 millions d'euros d'investissements.

Enfin, la LFP à travers sa contribution au **FNDS** (21 millions d'euros, pour la saison 2004-2005) a apporté son soutien aux autres disciplines sportives.

L'imagination au pouvoir ...

La saison 2004-2005 s'est résolument engagée sur la voie des résultats positifs.

L'année 2006, année de la Coupe du Monde, sera aussi celle d'un football français confronté à des défis nombreux et décisifs où, la **compétitivité** et la **qualité** devront encore être améliorées : avec notamment des « chantiers » portant sur la modernisation des stades, le retour durable à l'équilibre financier, l'amélioration du spectacle, la protection de la formation « à la française », l'émergence de nouveaux supports de diffusion, la possibilité pour les clubs de faire appel à l'épargne publique...

Nous devons faire preuve d'**imagination** pour résolument nous adapter, anticiper, innover, bref **agir pour ne pas subir**.

C'est ainsi que nous continuerons dans le respect de nos valeurs, à bâtir notre modèle français qui garantit un spectacle, tout à la fois économiquement viable, sportivement équitable et, dont la qualité devrait séduire par plus de **confort**, plus de **sécurité** et, grâce au « **beau jeu** » un nombre toujours croissant de spectateurs.

*Frédéric Thiriez
Président de la LFP*

2004/2005 aura été une nouvelle saison de transition sur la route du retour à l'équilibre financier. Autant le dire, nous pensions aller plus vite dans notre redressement. A ce titre, la baisse des revenus tirés des coupes d'Europe due à la réduction des engagements de nos diffuseurs nationaux sur la Ligue des Champions aura pesé lourd dans le résultat final. De même, nous n'avons pas profité à plein de l'entrée en vigueur des allègements de charges sociales liés au droit d'image collective que nos clubs n'ont pu mettre en œuvre qu'à partir de février 2005. Enfin, faut-il le rappeler le « fameux » contrat avec Canal + ne s'applique qu'à compter de la saison 2005-2006.

Si le chemin est plus long que prévu, il n'en reste pas moins qu'il est clairement tracé et pavé de résultats dont nous pouvons tirer d'ores et déjà de légitimes motifs de satisfaction.

En premier lieu, il faut souligner que, derrière les données globales, les résultats des clubs pris individuellement sont extrêmement encourageants : 2/3 des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 dégagent un bénéfice. Voilà une information qui devrait casser le cliché du club de football synonyme de perte.

Je veux aussi retenir de la saison passée le quasi équilibre général du résultat d'exploitation des clubs, la Ligue 2 dégagant même un résultat positif. C'est une performance qui signifie que le produit tiré directement de l'exploitation de la compétition sportive suffit désormais à équilibrer les charges d'exploitation et notamment la masse salariale. Nos clubs s'engagent donc sur la voie de l'autonomie financière. La conséquence c'est que les action-

naires des clubs ne sont plus mis systématiquement à contribution. Voilà un aspect nouveau et primordial au moment où le ministre des sports annonce la levée de l'interdiction absolue d'appel public à l'épargne. Le football professionnel peut être bien géré et rentable. Les actuels et futurs investisseurs sauront apprécier. D'autant, et ce n'est pas le moins important, notre football fait preuve d'une transparence financière, qui, mis à part l'Angleterre, n'a pas d'équivalent. Pour la première fois, les 40 clubs professionnels affichent leurs résultats individuels. Ce fut un long débat interne qui est aujourd'hui gagné. La bonne gouvernance, c'est aussi soumettre ses performances à l'appréciation de tous : nous le faisons sportivement tous les week-end, nous le faisons désormais tous les ans pour nos comptes.

J'ajouterai qu'une nouvelle fois ce résultat financier ne se fait pas au détriment de la performance sportive qui est restée de qualité avec un quart de finaliste, l'Olympique Lyonnais, en Ligue des Champions et un autre, l'AJ Auxerre, en Coupe de l'UEFA. Quant à l'intérêt pour nos championnats, il ne se dément pas avec 103 millions de téléspectateurs et 10 millions de spectateurs dans nos stades.

Cependant, il faut rester lucide. Notre chiffre d'affaires reste deux fois inférieur à celui de la Premier League et nous devons encore renforcer nos fonds propres. Le travail de rénovation et de construction de stades entrepris par de nombreux clubs ainsi que notre politique de diversification de nos ressources va dans ce sens.

Encore un effort et le football professionnel français devrait en



2005-2006 être le premier en Europe à équilibrer collectivement ses comptes. C'est en soi une performance au regard d'un paysage européen fortement dégradé.

Gervais Martel
Président de l'UCPF

Dans un monde idéal, les clubs français obtiendraient tous les ans des titres nationaux et internationaux dans des stades pleins, et dégageraient des résultats d'exploitation largement positifs permettant tout à la fois de distribuer des dividendes à leurs heureux actionnaires et d'accroître encore le montant de leurs capitaux propres.

La réalité est bien entendu beaucoup plus nuancée et, si les commentaires des comptes du football doivent se faire en référence aux critères de performance adaptés pour les entreprises « classiques », il risque d'y avoir chaque année des appréciations mitigées sur la performance financière de la plupart des clubs.

Chacun pourra se faire son opinion sur la pertinence qu'il y a à comparer un marché souvent européen, voire mondial, à une compétition de vingt clubs sur une saison sportive ; un marché où on délocalise beaucoup à l'étranger vers une main d'oeuvre bon marché et anonyme à un autre où la meilleure « main d'oeuvre », parfaitement identifiée, est celle que l'on fait venir, souvent de l'étranger, pour le plus cher possible ; un marché d'accès libre à un autre où les montées et les descentes ont des conséquences sportives et financières importantes ; un marché où le critère majeur est la recherche de profit à un autre où la recherche de titres sportifs et de trophées peut constituer le critère déterminant ; un marché où la réussite de nombreux intervenants peut coexister, à un marché où la réussite de l'un entraîne forcément une moins bonne performance des autres.

Mais, s'il est généralement bien entendu qu'un club de football devrait être géré « comme une entreprise », avec pour but prédominant l'optimisation du rendement des capitaux investis, l'expérience prouve que la réalité est différente parce que rentrent en ligne de compte également, dans les critères de gestion, d'autres facteurs qui peuvent venir contrarier la simple recherche du profit :

- les intérêts particuliers des actionnaires : recherche d'effets d'image pour les industriels, qui modifient les critères de gestion, au détriment du club lui-même et au bénéfice de ses actionnaires,
- la coexistence, à coté des actionnaires, de « tiers intéressés » (sponsors, collectivités, etc.) dont les intérêts sont aussi à préserver,
- les intérêts collectifs des clubs professionnels dans leur ensemble, qui impactent fortement les comptes de chaque club,
- la tentation d'un manager de constituer la meilleure équipe possible en utilisant toutes les ressources disponibles, même parfois au delà des capacités financières ou des limites fixées par les actionnaires,
- le contexte du « business », hautement spéculatif, où le rendement des investissements est très aléatoire, et où il ne suffit pas d'avoir de l'argent pour réussir.

Dans ces conditions, il appartient aux actionnaires de décider quels objectifs ils entendent privilégier, et quel niveau de contrôle interne et externe ils souhaitent instaurer,



rer, avec des risques de dérapages d'autant plus grands que la recherche du profit peut ne pas être l'objectif prioritaire du club ; d'où l'importance du contrôle opéré par la DNCG, qui vérifie la réalité des engagements des actionnaires destinés à permettre de financer les pertes éventuelles, au club de survivre, et à la compétition de se dérouler jusqu'à son terme.

Les comptes déficitaires apparaissent donc plutôt, dans ce contexte, comme des choix assumés par certains clubs car cohérents avec leurs objectifs de gestion, que comme des dérapages non contrôlés.

L'analyse qui en est faite doit donc nécessairement tenir compte de ces spécificités, propres à un secteur d'activités très particulier.

Et elle pourrait sans doute être encore plus pertinente et valorisante pour notre football si les comparaisons s'effectuaient par rapport aux championnats étrangers plutôt qu'en référence à l'entreprise commerciale traditionnelle.

*François Ponthieu
et Richard Olivier,
pour la DNCG*

Sommaire

1. UN FOOTBALL PROFESSIONNEL DE PLUS EN PLUS SOLIDAIRE
2. LE PLUS GRAND SPECTACLE FRANÇAIS
3. UNE PROFESSIONNALISATION ACCRUE
4. UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE QUI S’AFFIRME



Un football professionnel de plus en plus solidaire

1

1. UN EFFORT DE SOLIDARITÉ EXEMPLAIRE ENVERS LE FOOTBALL AMATEUR ET LES AUTRES SPORTS

SOUTIEN DU FOOTBALL AMATEUR PAR LA LFP

SOUTIEN DES CLUBS PROFESSIONNELS AU FOOTBALL AMATEUR

SOUTIEN AUX AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES

2. UN ENGAGEMENT HUMANITAIRE ET CITOYEN

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL A ÉTÉ LE PREMIER CONTRIBUTEUR
DE L'OPÉRATION « POUR FAIRE GAGNER LA VIE EN ASIE »

LE SOUTIEN DE LA LFP AU TÉLÉTHON ET À DIFFÉRENTES OEUVRES

LES NOMBREUSES INITIATIVES MENÉES PAR LES CLUBS À TITRE
INDIVIDUEL

Un effort de solidarité exemplaire

Soutien du football amateur par la LFP

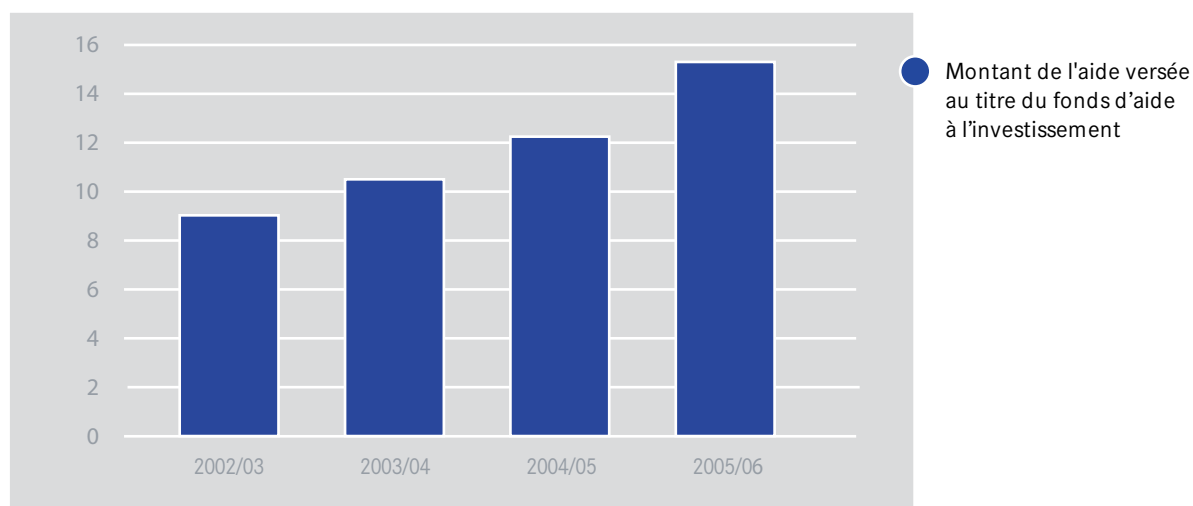
Entre les saisons 2002-2003 et 2005-2006, les sommes versées par la LFP au Fonds d'aide à l'Investissement (FAI), dans le cadre du protocole entre la Ligue et la Fédération Française de Football, ont augmenté de 67 %. Depuis 2005-2006, la contribution annuelle du football professionnel au FAI s'établit à 15,2 millions d'euros.

Le FAI contribue au déclenchement ou à l'accélération de projets indispensables au développement du football amateur en matière notamment d'accueil et de sécurité des joueurs : terrains, vestiaires-douches, sanitaires, éclairages, clôtures, foyers d'accueil...

Au 30 juin 2005, le FAI avait déjà subventionné 2210 projets et versé plus de 27 millions d'euros.

A ce dispositif, vient s'ajouter une contribution annuelle d'environ 3 millions d'euros versée par la LFP au titre notamment des levers de rideau et du championnat National.

DÉJÀ 2210 PROJETS DE CLUBS AMATEURS FINANCÉS PAR LA LFP AU TRAVERS DU FAI





Crédit : JP. Ksiazek / AFP

4,8 MILLIONS D'EUROS DE REDEVANCES VERSÉES PAR LES SA AUX ASSOCIATIONS SUPPORTS

Soutien des clubs professionnels au football amateur

Les clubs professionnels contribuent également au développement du football amateur au travers des indemnités de pré-formation. Au cours des cinq dernières saisons, les clubs et districts amateurs ont ainsi reçu 10,6

millions d'euros des clubs professionnels.

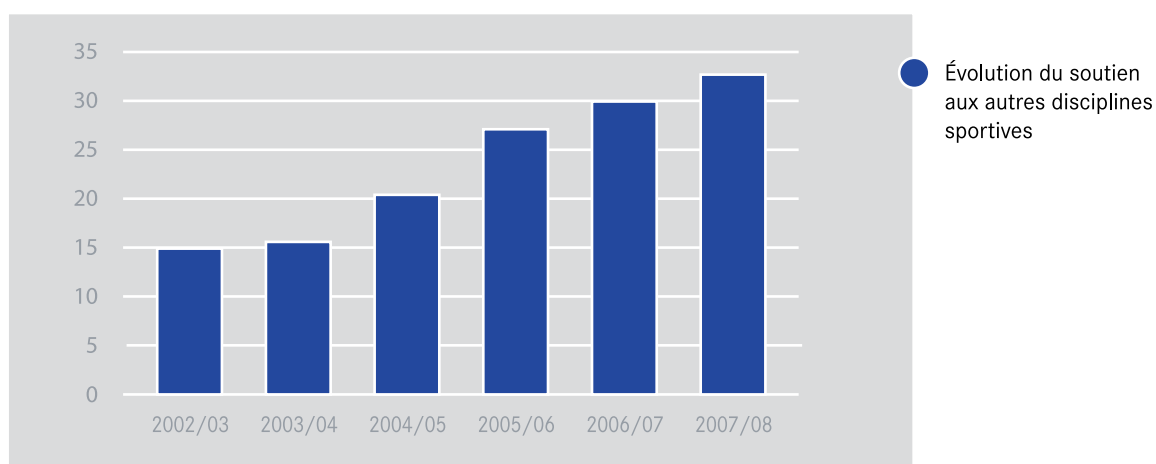
De plus, les clubs professionnels contribuent au développement du football amateur au travers de leurs propres sections amateurs. A titre d'exemple, les redevances versées par les SA sportives aux associations supports pour l'uti-

lisation des marques, logos et signes distinctifs s'élevait à 4,8 millions d'euros pour la saison 2004-2005.

Enfin, en participant à la Coupe de France, les clubs professionnels contribuent aux recettes de la compétition, et ce au profit des clubs amateurs qui voient leurs exploits récompensés financièrement et de la FFF qui dégagait 9,6 millions d'euros de bénéfice sur la compétition en 2004-2005.

Soutien aux autres disciplines sportives

Le soutien du football professionnel aux autres disciplines sportives se traduit par une contribution au Fonds National de Développement du Sport, qui deviendra « Centre National de développement du Sport » en 2006. La LFP a ainsi versé 21 millions d'euros au titre de la saison 2004-2005 et contribuera à hauteur de plus de 30 millions d'euros à partir de 2006-2007.



Le CNDS, également financé par un prélèvement sur les sommes mises sur les jeux gérés par la Française des jeux, avait trois objectifs principaux en 2005 :

- apporter un soutien prioritaire au développement associatif et sportif local,
- permettre aux fédérations sportives de mettre en œuvre leurs politiques de développement en matière de sport de haut niveau et de sport de masse,
- rénover le patrimoine sportif.

UN SOUTIEN ANNUEL AUX AUTRES DISCIPLINES
SPORTIVES QUI ATTEINDRA 30 MILLIONS
D'EUROS EN 2006-2007



Les sommes versées par la LFP ont ainsi contribué à financer :

- les projets de 45 000 associations locales,
- la politique des fédérations sportives, notamment en matière de promotion du sport pour le plus grand nombre, de développement du sport de haut niveau, de prévention par le sport, de protection des sportifs et de promotion des métiers du sport,
- des rénovations et constructions d'équipements (INSEP, CREPS, remise en état des installations sportives endommagées à la suite d'évènements imprévus comme l'explosion de l'usine AZF à Toulouse).



La hausse de la contribution du football professionnel permettra de financer pour partie le « programme national de développement du sport », présenté par Jean-François Lamour début 2006, qui a pour objectif de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, de préparer les élites sportives pour les grandes compétitions internationales dans les disciplines olympiques, et renforcer le rayonnement sportif de la France.

LE FINANCEMENT DE PROJETS DE PLUS
DE 45 000 ASSOCIATIONS

UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS ET AUX PROJETS
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DANS TOUS TYPES DE SPORTS

Un engagement humanitaire et citoyen

Le football professionnel a été le premier contributeur de l'opération « Pour faire gagner la vie en Asie »

La LFP et les clubs professionnels se sont associés à l'élan de solidarité vis-à-vis des sinistrés du tsunami en Asie du Sud-Est en versant une contribution globale de près de 1 million d'euros dans le cadre du mouvement de solidarité organisé par le ministre des sports Jean-François Lamour. Au final, l'opération « Pour faire gagner la vie en Asie – le sport français s'engage » aura permis de récolter un peu plus de 1,3 million d'euros, reversés aux associations ou coordination d'associations humanitaires partenai-

Un exemple d'intervention réalisée grâce au soutien du football professionnel

Sport Sans Frontières interviendra pendant 3 ans en Inde et au Sri Lanka en utilisant les activités physiques et sportives comme outil d'accompagnement thérapeutique et support de mobilisation des populations les plus fragilisées et marginalisées des villages côtiers.



PRÈS DE 1 MILLION D'EUROS VERSÉS
PAR LE FOOTBALL PROFESSIONNEL
SUR 1,3 MILLION RÉCOLTÉ

res de l'opération (Coordination Sud, Croix-Rouge française, UNICEF, Sport Sans Frontière).



Le soutien de la LFP au Téléthon et à différentes œuvres

La LFP soutient différentes associations. En 2004-2005, la LFP aura versé 185 000 euros à différentes œuvres.

Le Téléthon est l'une des initiatives soutenues par la LFP, qui y participe chaque année et dont elle est l'un des fondateurs. La LFP a ainsi versé plus de 200 000 euros sur les quatre dernières années.

De plus, les clubs, dans le cadre du Challenge Officiel du Fair-Play organisé conjointement par la LFP et l'UCPF, reversent à des projets associatifs les montants des amendes collectées tout au long de la saison. Depuis 1995, près de 1 million d'euros a été ainsi versé. A titre d'exemples, on peut citer le soutien à Enfants du monde, Transforme (l'Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés), l'AIRG (Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies rénales Génétiques), Foot Citoyen, Les Paralysés de France, Verseau (association qui soutient les victimes de maladies ou accidents graves), Culture Foot Solidaire (mise en réseau de différents acteurs dans le but de stabiliser le jeune footballeur africain et accompagner son intégration socio-sportive en France), ou encore Cecifoot.

A ces actions, viennent s'ajouter les nombreuses initiatives menées par les clubs à titre individuel

Intégration, lutte contre le racisme, soutien aux associations locales (...), la politique sociale des clubs professionnels s'est développée au cours des dernières années. Le football professionnel développe désormais un véritable travail de fond, en relation notamment avec les structures locales et les éducateurs sociaux, pour faire du sport un vecteur majeur d'intégration.

Avec une volonté commune de mettre en place des opérations pérennes, les clubs développent différentes initiatives :

- Organisation de stages en période de vacances scolaires,
- Organisation de tournois de quartiers,
- Mise en place de partenariats avec des classes scolaires,
- Participation au financement de complexes sportifs,
- Parrainage de programmes d'éducation et d'insertion par le sport,
- Mise en place de suivi scolaire,
- Implication des familles,
- Mise à disposition de places de match aux associations locales...



Credit : OL



Credit : PSG



Crédit : HAC



Crédit : LOSC



Crédit : RC Lens

Quelques actions parmi d'autres en chiffres

- 10 000 jeunes et une quarantaine d'éducateurs chaque année pour les actions citoyennes du LOSC
- 400 enfants et pré-ados pour un tournoi au cœur du stadium à Toulouse, en aboutissement du programme « Jouons ensemble »
- 45 000 enfants concernés par les opérations de la Fondation PSG depuis sa création en septembre 2000
- 700 enfants non licenciés des quartiers sensibles du Havre encadrés par plus de 40 éducateurs dans le cadre de l'opération « HAC mon parrain »
- Entre 120 et 150 éducateurs de toute la France invités à débattre de la vie en collectivité, du leadership ou encore du respect de l'autre dans le cadre des Universités d'été organisées par le FC Nantes
- 1 200 enfants encadrés par 45 éducateurs dont 5 vacataires de l'OL pour les animations de « sport dans la ville », association soutenue par l'Olympique Lyonnais
- Un complexe de 8 000 m² (coûtant 3 millions d'euros) financé à 15 % par l'OL
- 10 000 jeunes invités par Valenciennes AFC
- 400 offres de mission et 40 CDI grâce à l'opération du Racing Club de Lens et de son partenaire Creyfs



Le plus grand spectacle français

2

1. LIGUE 1

L'OLYMPIQUE LYONNAIS RENTRE DANS L'HISTOIRE

LA LIGUE 1 ORANGE ATTIRE TOUJOURS PLUS DE PASSIONNÉS DANS LES STADES

LES AUDIENCES DE CANAL+ SONT SATISFAISANTES ET STABLES

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉTEND SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL

2. LIGUE 2

L'AS NANCY LORRAINE RETROUVE LA LIGUE 1

DES AFFLUENCES EN CONSTANTE PROGRESSION

UNE EXPOSITION MÉDIATIQUE ACCRUE

UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES DROITS AUDIOVISUELS

3. COUPE DE LA LIGUE

UN CONCEPT INÉDIT : LES SOIRÉES « À CHAQUE RÉGION SON MATCH »

LE RC STRASBOURG DOUBLE LA MISE

COUPE DE LA LIGUE 2006 : UNE ÉDITION BIEN LANCÉE

4. TROPHÉE DES CHAMPIONS

5. COUPES D'EUROPE

LIGUE DES CHAMPIONS

COUPE UEFA

INDICE UEFA

Ligue 1



L'Olympique Lyonnais rentre dans l'histoire

L'Olympique Lyonnais remporte un 4^e titre consécutif et rentre dans l'histoire du football français en égalant le record jusqu'alors codétenu par l'AS Saint-Etienne et l'Olympique de Marseille. En finissant deuxième, le LOSC se qualifie pour la Ligue des Champions.

Le suspense du classement aura été entier jusqu'au coup de sifflet final de la 38^e journée, qui voit le FC Nantes, le FC Metz, les Girondins de Bordeaux et l'AC Ajaccio échapper à la relégation.

826 buts ont été marqués cette saison, soit 2,2 buts par match, et c'est Alexander Frei qui termine meilleur buteur, avec 20 réalisations. Le Stade Rennais finit à la 4^e place du championnat, juste derrière l'AS Monaco.



L'OLYMPIQUE LYONNAIS CHAMPION
DE FRANCE POUR LA QUATRIÈME FOIS
CONSÉCUTIVE

EQUIPE	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
1 Lyon	79	38	22	13	3	56	22	34
2 Lille	67	38	18	13	7	52	29	23
3 Monaco	63	38	15	18	5	52	35	17
4 Rennes	55	38	15	10	13	49	42	7
5 Marseille	55	38	15	10	13	47	42	5
6 Saint-Etienne	53	38	12	17	9	47	34	13
7 Lens	52	38	13	13	12	45	39	6
8 Auxerre	52	38	14	10	14	48	47	1
9 PSG	51	38	12	15	11	40	41	- 1
10 Sochaux	50	38	13	11	14	42	41	1
11 Strasbourg	48	38	12	12	14	42	43	- 1
12 Nice	46	38	10	16	12	38	45	- 7
13 Toulouse	46	38	12	10	16	36	43	- 7
14 Ajaccio	45	38	10	15	13	36	40	- 4
15 Bordeaux	44	38	8	20	10	37	41	- 4
16 Metz	44	38	10	14	14	33	45	- 12
17 Nantes	43	38	10	13	15	33	38	- 5
18 Caen	42	38	10	12	16	36	60	- 24
19 Bastia	41	38	11	8	19	32	48	- 16
20 Istres	32	38	6	14	18	25	51	- 26

Challenge du fair-play de la saison 2004-2005

L'Olympique Lyonnais, déjà champion de France, remporte par la même occasion le Challenge Officiel du Fair-Play UCPF-LFP. L'Olympique Lyonnais devance l'AJ Auxerre et le FC Nantes.

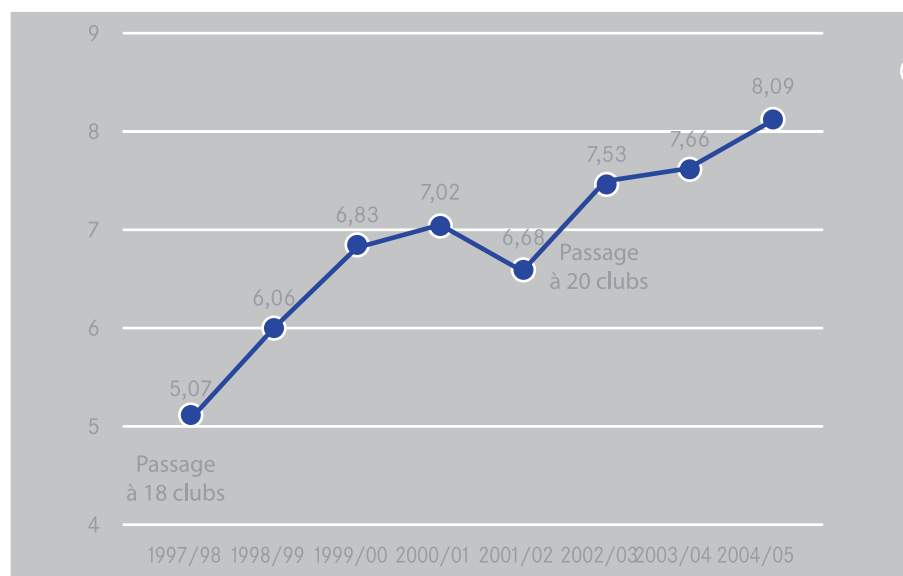


Classement des buteurs en Ligue 1

1.	Alexander Frei	Stade Rennais	20 buts
2.	Mickaël Pagis	RC Strasbourg	15 buts
3.	Pauleta	PSG	14 buts
4.	Sébastien Mazure	SM Caen	13 buts
	Juninho	Olympique Lyonnais	13 buts
	Pascal Feindouno	AS Saint-Étienne	13 buts

La Ligue 1 Orange attire toujours plus de passionnés dans les stades

Les affluences de la Ligue 1 poursuivent leur progression. Avec près de 8,1 millions de spectateurs, record absolu, le championnat de France de Ligue 1 Orange a attiré 5,2 % de fidèles supplémentaires en 2004-2005 par rapport à 2003-2004.



● Évolution de l'affluence totale de Ligue 1 (en millions de personnes)

Source : LFP - Isyfoot

L'augmentation du nombre d'abonnés est, elle aussi, significative (+ 5,5 %), les 20 clubs de Ligue 1 totalisant désormais près de 230 000 abonnés.

Le taux de remplissage des stades progresse également et s'établit à 74 % (+ 4 points) sur 2004-2005.

LE TAUX DE REMPLISSAGE
DES STADES EN
PROGRESSION DE 4 POINTS



Prix du Fair-play

Le Prix du Fair-Play de la saison a été attribué aux acteurs de la rencontre Saint-Etienne-Lyon, match comptant pour la 9^e journée de Ligue 1 et joué le 3 octobre 2004. En début de saison, tous les acteurs de cette rencontre avaient remporté le premier prix du Fair-Play. Le jury avait alors souligné l'excellent état d'esprit, la qualité et l'intensité du spectacle sur le terrain et l'ambiance exceptionnelle régnant dans les tribunes. En fin de saison, au moment de départager tous les lauréats de la saison, le jury composé des membres du Conseil National de l'Éthique et des partenaires médias (France Inter, Téléfoot TF1, Le Parisien-Aujourd'hui en France) n'a pas hésité une seule seconde pour saluer ce beau moment de football.



Septembre 2004

**Les acteurs de la rencontre
Saint-Étienne – Lyon**

Octobre 2004

Noël Tosi

Novembre 2004

Francis Graille

Décembre 2004

**Les acteurs de la rencontre
Troyes – Châteauroux**

Janvier 2005

Christophe Revault

Février 2005

Grégory Coupet

Mars-Avril 2005

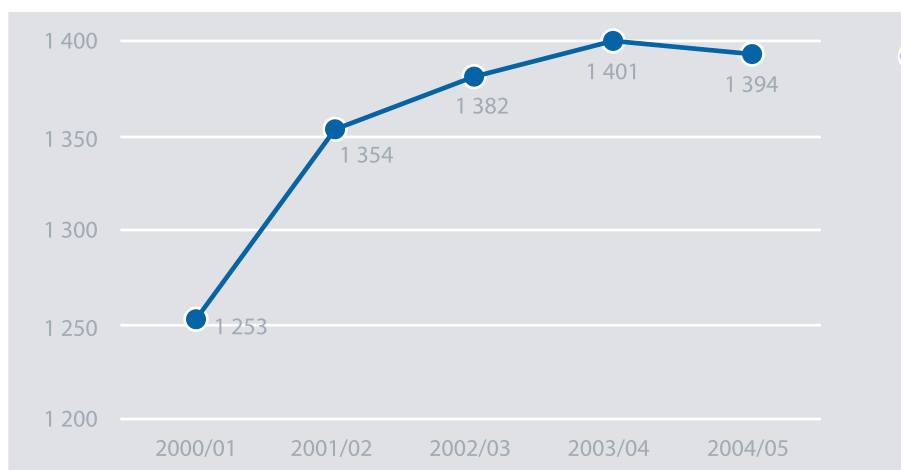
**Ensemble des clubs
et des supporters qui ont rendu
hommage aux deux supporters
lyonnais tragiquement disparus
dans un accident de la route
le 9 avril dernier.**

Mai 2005

**17 joueurs de Ligue 1 et de Ligue 2
ayant participé
à l'enregistrement du CD
« La Chanson du Fair-Play ».**

Les audiences de Canal+ sont satisfaisantes et stables

Avec 1,4 million de téléspectateurs par match en moyenne, le championnat de Ligue 1 Orange reste stable par rapport à la saison précédente, au cours de laquelle avait été établi un record historique depuis que deux matches sont diffusés par Canal+ (saison 2000-2001).



● Evolution de l'audience moyenne des matches de Ligue 1 sur Canal + en milliers de téléspectateurs

En raison des Jeux Olympiques d'Athènes, deux matches de prime time ont dû être déprogrammés pour être diffusés en après-midi.

Source : Médiamétrie

La saison 2004-2005 aura permis d'obtenir la meilleure audience jamais atteinte sur un match, avec un résultat exceptionnel de 2,9 millions de téléspectateurs devant leur écran pour savourer un PSG/OM joué lors de la 13^e journée, le 7 novembre 2004... un beau cadeau pour les 20 ans du partenaire historique du football professionnel, notre diffuseur Canal+.

Cette audience record a été accompagnée d'autres très beaux succès, avec trois autres matches qui ont dépassé le seuil symbolique des 2 millions de téléspectateurs : PSG/AS Monaco, OM/AS Saint-Etienne et OM/PSG.

Au total, les matches de Ligue 1 Orange ont réuni plus de 103 millions de téléspectateurs sur la saison.

La répartition des droits audiovisuels

La répartition des recettes issues de la commercialisation centralisée par la LFP des droits audiovisuels repose sur deux principes forts : solidarité et compétitivité

Solidarité

Le maintien d'une solidarité économique forte entre l'ensemble des clubs est le garant de la qualité des championnats professionnels organisés par la LFP.

Cette solidarité s'exprime tout d'abord entre les deux ligues, avec 81 % des recettes nettes attribués à la Ligue 1 et 19 % à la Ligue 2, une fois retranché un montant forfaitaire de 100 millions d'euros alloué à la seule Ligue 1.

En répartissant à part égale 50 % du solde à répartir entre les 20 clubs de Ligue 1, le principe de solidarité joue là encore à plein. En Ligue 2, cette part s'élève même à 90 %, car les clubs souhaitent pouvoir travailler avec un budget certain (les droits audiovisuels représentent en moyenne 50 % des produits d'un club de Ligue 2 en 2004-2005).

Compétitivité

En Ligue 1 :

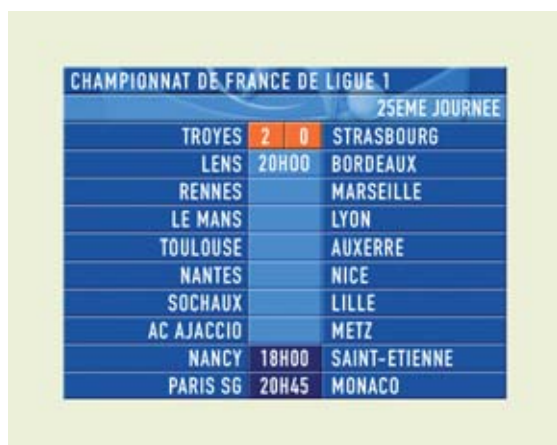
- 30 % du solde à répartir récompense la performance sportive sur la saison concernée (25 %) mais aussi sur la durée (5 % sur le classement moyen des 5 dernières saisons révolues), donnant ainsi une prime à la régularité sportive.
- 20 % du solde à répartir récompense la notoriété des clubs, traduite par le nombre de diffusions télévisuelles sur les trois matches décalés par journée de championnat à la fois pour la saison en cours (15 %) et sur les 5 dernières saisons révolues (5 %).
- Pour chacun des critères variables, le choix d'une échelle exponentielle privilégie significativement les clubs les mieux classés sur chaque critère. L'objectif visé est de permettre aux clubs qui représentent la France au niveau européen de bénéficier de moyens additionnels afin de faire progresser l'indice UEFA et permettre en conséquence dans l'avenir à plus de clubs français de jouer l'Europe. Au total, un club qui finirait à la première place sur l'ensemble des critères peut se voir attribuer – au mieux – le triple d'un club qui finirait à la 17^e place (dernier club non reléguable) sur l'ensemble des critères.

Le championnat de France étend son rayonnement international

Depuis la saison 2003-2004, la LFP a entrepris un travail en profondeur pour promouvoir la Ligue 1 au niveau international. C'est avec l'aide de son nouveau partenaire, la société TWI, que le programme de développement a connu ses premiers succès.

L'essor de la Ligue 1 au niveau international est conditionné par les facteurs suivants :

- un arbitrage fin dans le choix des diffuseurs dans chacun des pays, soit en fonction de l'exposition (télévision gratuite), soit en fonction des revenus (TV payante),
- la mise en place d'un « service qualité » pour les diffuseurs clients de la LFP,
- et les succès sportifs bien sûr avec notamment la finale de la Ligue des Champions disputée par l'AS Monaco (Mai 2004) ainsi que les succès répétés de l'Olympique Lyonnais en Ligue des Champions.



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUE 1			
		25EME JOURNEE	
TROYES	2	0	STRASBOURG
LENS	20H00		BORDEAUX
RENNES			MARSEILLE
LE MANS			LYON
TOULOUSE			AUXERRE
NANTES			NICE
SOCHAUX			LILLE
AC AJACCIO			METZ
NANCY	18H00		SAINT-ETIENNE
PARIS SG	20H45		MONACO



Exemple de la charte d'habillage télévisuelle développée pour les diffusions à l'international

En termes de mise en œuvre, cela s'est traduit par les actions suivantes :

- la mise en place d'une production TV dédiée à l'International : une équipe de 5 personnes, basée à Londres, gère la production des matches en direct, sur la base du signal international fourni par Canal+,
- afin de créer une identité propre à la Ligue 1 Orange et d'en valoriser l'image, un habillage spécifique et attractif a été réalisé, répondant aux attentes des diffuseurs internationaux, et assorti de commentaires en anglais pour chacun des 3 matches décalés.
- chaque semaine un magazine « Highlight » est réalisé (résumé et mise en valeur des résultats de la Journée),
- une newsletter d'une vingtaine de pages est envoyée à tous les diffuseurs la veille de chaque Journée. Elle a pour objectif de faciliter le travail des commentateurs des diffuseurs internationaux et de leur donner les informations essentielles qui les aideront à mettre en valeur la Ligue 1 Orange.

Les résultats du développement international sont très satisfaisants :

	2004-2005	2003-2004	Évolution
Nombre de diffuseurs	37	16	x 2.3
Nombre d'heures diffusées	5 941	2 325	x 2.5
<i>Europe</i>	2 955	1 259	x 2.3
<i>Asie Pacifique</i>	554	320	x 1.7
<i>Afrique / Moyen-Orient</i>	1 926	470	x 4.2
<i>Amériques Nord & Sud</i>	506	276	x 1.8

Source : Rapports TV Comperio Research Juillet 2005.

A la fin de la saison 2004-2005, la Ligue 1 était donc diffusée sur tous les continents et avait plus que doublé son exposition. Elle se place ainsi en 2^e place des 5 championnats majeurs européens en terme de nombre d'heures diffusées (en direct, différé et dans les magazines – hors diffuseurs nationaux).

	Nombre d'heures	Rang
Premiership	16 307	1
Ligue 1	5 964	2
La Liga	3 670	3
Série A	3 551	4
Bundesliga	3 026	5

Source : Rapports TV Comperio Research Juillet 2005.

Diffuseurs de la Ligue 1 dans le monde en 2004-2005

Afrique

	Chaîne
Algérie	ART, Orbit,
Angola	Canal Horizons
Benin	Canal Horizons
Botswana	Canal Horizons
Burkina Faso	Canal Horizons
Burundi	Canal Horizons
Cameroun	Canal Horizons
Cap Vert	Canal Horizons
Comores	Canal Horizons
Congo	Canal Horizons
Côte d'Ivoire	Canal Horizons
Djibouti	Orbit
Ethiopie	Canal Horizons
Erythree	Canal Horizons
Gabon	Canal Horizons
Ghana	Canal Horizons
Gambie	Canal Horizons
Guinée Conakry	Canal Horizons
Guinée Equatoriale	Canal Horizons
Guinée Bissao	Canal Horizons
Ile Maurice	Canal Horizons
Kenya	Canal Horizons
Lesotho	Canal Horizons
Liberia	Canal Horizons
Madagascar	Canal Horizons
Mali	Canal Horizons
Malawi	Canal Horizons
Maroc	ART, Orbit, 2M
Mauritanie	Orbit
Mozambique	Canal Horizons
Namibie	Canal Horizons
Niger	Canal Horizons
Nigeria	Canal Horizons, FSTV
Ouganda	Canal Horizons
République Centrafricaine	Canal Horizons
République Dém. du Congo	Canal Horizons
Rwanda	Canal Horizons
Senegal	Canal Horizons
Seychelles	Canal Horizons
Sierra Leone	Canal Horizons
Somalie	ART, Canal Horizons, Orbit
Soudan	ART, Canal Horizons, Orbit
Sao Tome	Canal Horizons
Swaziland	Canal Horizons
Tanzanie	Canal Horizons
Tchad	Canal Horizons
Togo	Canal Horizons
Tunisie	ART, Orbit
Zambie	Canal Horizons
Zimbabwe	Canal Horizons

Amériques

	Chaîne
Brésil	Globosat
Canada	Fox Sports
Caraïbes	Fox Sports
Etats-Unis	Fox Sports

Asie-Pacifique

	Chaîne
Australie	SBS
Bangladesh	Goal TV
Brunei	Goal TV
Cambodge	Goal TV
Chine	Goal TV
Hong Kong	Goal TV
Inde	Goal TV
Indonesie	Goal TV
Japon	ESPN Sports i
Laos	Goal TV
Macao	Goal TV
Malaisie	Goal TV
Myanmar	Goal TV
Pakistan	Goal TV
Philippines	Goal TV
Singapour	Goal TV
Sri Lanka	Goal TV
Taiwan	Goal TV
Thaïlande	Goal TV
Vietnam	Goal TV

Moyen-Orient

	Chaîne
Arabie Saoudite	ART, Orbit
Ajman	ART, Orbit
Bahrain	ART, Orbit
Dubai	ART, Orbit
Egypte	ART, Orbit
Fujairah	ART, Orbit
Irak	ART, Orbit
Iran	ART, Orbit
Israël	JSC SPORTS
Jordanie	ART, Orbit
Koweït	ART, Orbit
Liban	ART, Orbit
Lybie	ART, Orbit
Oman	ART, Orbit
Palestine	ART, Orbit
Qatar	ART, Orbit
Ras Al Khaïmeh	ART, Orbit
Sharjah	ART, Orbit
Syrie	ART, Orbit
Umm Al Quwain	ART, Orbit
Yemen	ART, Orbit

Monde

	Chaîne
En langue française	TV5 Monde

Europe

	Chaîne
Albanie	Top Channel
Belgique	BeSport
Bulgarie	Diema Vision
Croatie	Olympia Sports
Espagne	Canal+ Deporte
Estonie	Viasat Sport
Finlande	Viasat Sport
Grande-Bretagne	Channel 4
Grèce	Supersport
Hongrie	Sport 1
Italie	Sky
Macedoine	Olympia Sports
Lettonie	Viasat Sport
Lituanie	Viasat Sport
Pologne	Canal+
Russie	NTV+
Scandinavie	Viasat
Roumanie	National TV, N24

Source : TWI



Ligue 2

L'AS Nancy Lorraine retrouve la Ligue 1

L'AS Nancy Lorraine, soutenu par un public record pour le club à ce niveau (plus de 6 300 abonnés et une affluence moyenne de 12 081 spectateurs) est de retour en Ligue 1, accompagné par l'ES Troyes-Aube-Champagne et Le Mans UC 72.

La saison 2004-2005 est également placée sous le signe des nouveautés : jour de matches dédié, exposition médiatique accrue, nouveau trophée et nouvelle clé de répartition des droits TV... autant d'éléments qui contribuent à la promotion de la compétition.



NANCY, TROYES ET LE MANS
SUR LE PODIUM D'UNE
LIGUE 2 TOUJOURS PLUS
SUIVIE



EQUIPE	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
1 Nancy	71	38	21	8	9	54	33	21
2 Le Mans	68	38	20	8	10	51	30	21
3 Troyes	68	38	20	8	10	61	48	13
4 Dijon	57	38	14	15	9	44	34	10
5 Châteauroux	57	38	14	15	9	51	43	8
6 Sedan	57	38	16	9	13	38	38	0
7 Guingamp	56	38	15	11	12	53	43	10
8 Montpellier	55	38	15	10	13	44	39	5
9 Brest	55	38	13	16	9	38	34	4
10 Lorient	50	38	14	8	16	47	51	- 4
11 Grenoble	48	38	12	12	14	45	50	- 5
12 Gueugnon	48	38	12	12	14	30	40	- 10
13 Amiens	47	38	11	14	13	41	41	0
14 Laval	47	38	13	8	17	43	51	- 8
15 Créteil	46	38	11	13	14	42	38	4
16 Reims	43	38	10	13	15	34	55	- 21
17 Le Havre	42	38	11	9	18	28	42	- 14
18 Clermont	39	38	8	15	15	34	39	- 5
19 Angers	38	38	8	14	16	32	44	- 12
20 Niort	35	38	9	8	21	38	55	- 17

Challenge du fair-play de la saison 2004-2005

En tête depuis la 31^e journée, Grenoble a résisté jusqu'au bout et remporte le Challenge Officiel du Fair-Play. Le club isérois s'impose devant Le Havre qui double in extremis Châteauroux.

Classement des buteurs en Ligue 2

1. Bakari Koné	FC Lorient	24 buts
2. Robert Malm	GF38 puis Stade Brestois	21 buts
3. Sébastien Grax	ESTAC	16 buts
4. Eli Kroupi	AS Nancy-Lorraine	14 buts
Moumouni Dagano	EA Guingamp	13 buts
Cédric Fauré	EA Guingamp	13 buts
James Fanchone	Le Mans UC72	13 buts

La Ligue 2 Orange a aussi son trophée

A l'issue de la saison 2004-2005, l'AS Nancy Lorraine aura donc été le premier club à inscrire son nom sur le nouveau trophée de la Ligue 2. Pensé pour récompenser le podium des clubs promus, trois déclinaisons de ce trophée

ont été créées : en or pour le Champion, en argent pour son dauphin et en bronze pour le troisième.

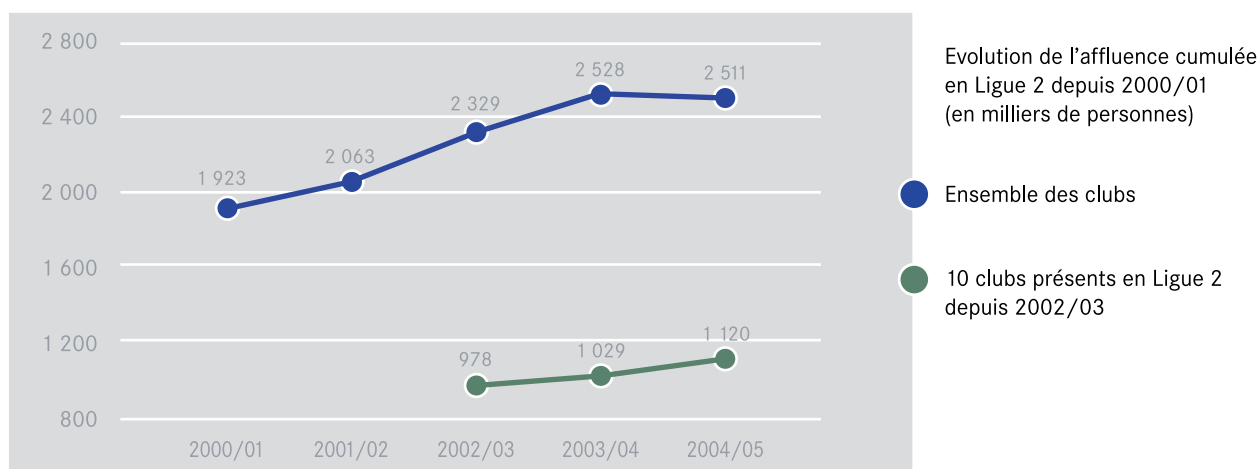
Il a été réalisé par Christian Biecher, designer travaillant aussi bien pour des projets d'architecture que de design, ayant réalisé des projets de Paris à Tokyo, et enseignant l'architecture à Paris, Weimar et New-York.



Crédit : J.B. Autissier/FEF

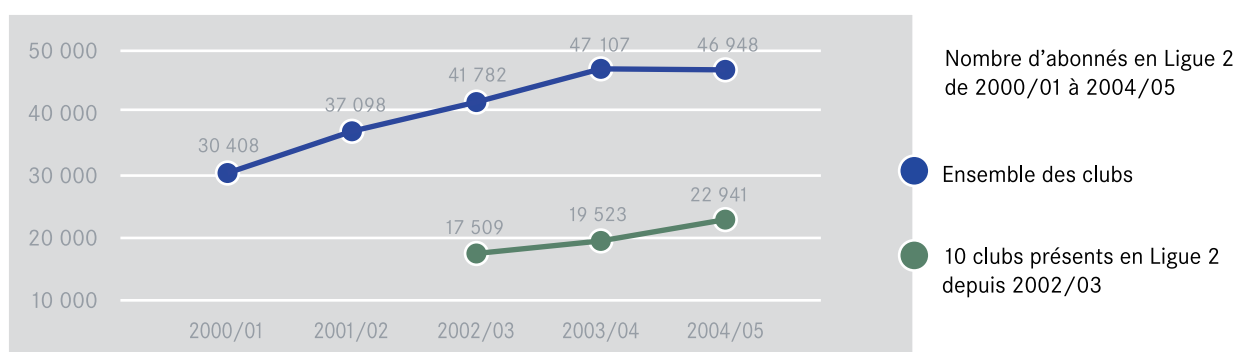


Des affluences en constante progression pour la Ligue 2

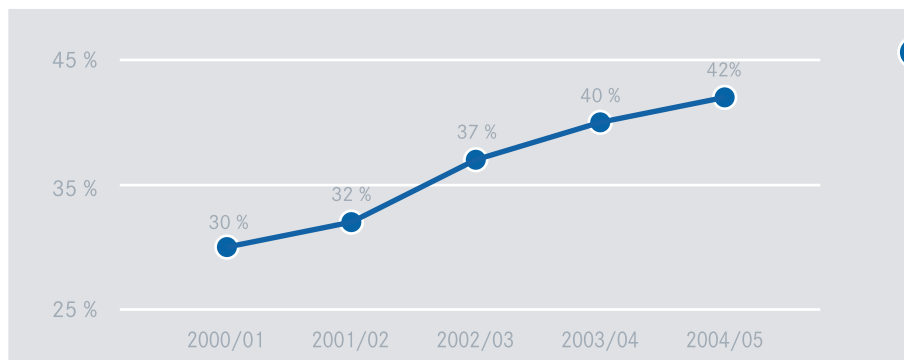


Si l'affluence cumulée de l'ensemble des clubs de Ligue 2 marque légèrement le pas en 2004-2005 (-0,7 % par rapport à la saison 2003-2004), la tendance générale reste très positive avec une augmentation de plus de 30 % de l'affluence lors des 5 dernières saisons.

Les clubs présents en Ligue 2 depuis au moins 3 saisons consécutives, ont quant à eux vu leur affluence cumulée progresser de 8,8 % par rapport à 2003-2004 et de plus de 14,5 % par rapport à la saison 2002-2003.



Le nombre d'abonnés est resté globalement stable en 2004-2005 par rapport à la saison 2003-2004. Les 10 clubs évoluant en Ligue 2 depuis au moins 3 saisons ont pour leur part vu leur nombre d'abonnés bondir de 17,5 % par rapport à 2003-2004 et de 31 % par rapport à 2002-2003. Les politiques de fidélisation des supporters mais également de recrutement de nouveaux supporters au moyen de tarifs très attractifs mis en place par certains clubs expliquent en partie cette évolution.



● Evolution du taux de remplissage en Ligue 2 depuis 2000/01

Les stades de Ligue 2 connaissent une affluence croissante. Le taux de remplissage des stades poursuit sa hausse régulière, pour atteindre 42 % à l'issue de la saison 2004-2005, soit une hausse de 12 points en l'espace de 5 saisons !

Vendredi, jour de Ligue 2 Orange

Historiquement jouée le samedi soir, de manière concomitante à la Ligue 1, la journée de Ligue 2 a été déplacée depuis le début de la saison 2004-2005 au vendredi soir. Décidée par le conseil d'administration de la LFP à l'issue d'une consultation des différents acteurs du football (joueurs, entraîneurs, partenaires commerciaux des clubs et spectateurs), cette démarche répond à une double volonté : différencier les deux championnats professionnels et améliorer la couverture médiatique de la Ligue 2.

A l'issue de la saison 2004-2005 qui avait valeur de test, tous les acteurs du football – à l'exception des supporters ultras – se sont déclarés favorables au maintien de la journée au vendredi soir. Seul changement : l'heure du coup d'envoi des matches est décalé de 20h00 à 20h30 pour permettre justement aux supporters de se rendre plus facilement au stade.

	Saison 2003-2004 affluence moyenne le samedi soir	Saison 2004-2005 affluence moyenne le vendredi soir
Ensemble des clubs de Ligue 2	6 147 spectateurs	6 566 spectateurs
10 clubs présents en Ligue 2 depuis 3 saisons	4 936 spectateurs	5 695 spectateurs

L'affluence moyenne le vendredi soir est comparable et même supérieure (+ 6,8 %) à celle de la saison passée le samedi soir. Cette tendance est même accentuée pour les 10 clubs présents en Ligue 2 depuis 3 saisons qui ont vu leur affluence moyenne augmenter de plus de 15 % entre le samedi soir et le vendredi soir.

Une exposition médiatique accrue pour la Ligue 2

La saison 2004-2005 a également été celle du renforcement de la couverture médiatique de la Ligue 2, en tout premier lieu par le diffuseur exclusif de la compétition, Eurosport.

Testé lors de la saison 2003-2004, le match du lundi soir a été généralisé, améliorant sensiblement la couverture télévisuelle de la Ligue 2. Eurosport, diffuseur exclusif de la Ligue 2, retransmet donc depuis le début de la saison 2004-2005 deux matches par journée de championnat : le vendredi soir et le lundi soir. Pour compléter cette couverture, un magazine, Ligue 2 Mag, a été lancé par Eurosport: diffusé tous les lundis soir en clôture de la journée, il propose notamment un résumé des rencontres et fait le point sur toute l'actualité de la compétition.

Le décalage de la journée de Ligue 2 au vendredi soir a également permis la mise en place en radio de multiplex réservés à la Ligue 2 et un traitement éditorial privilégié dans la presse nationale et régionale.



Eurosport, le diffuseur de la Ligue 2

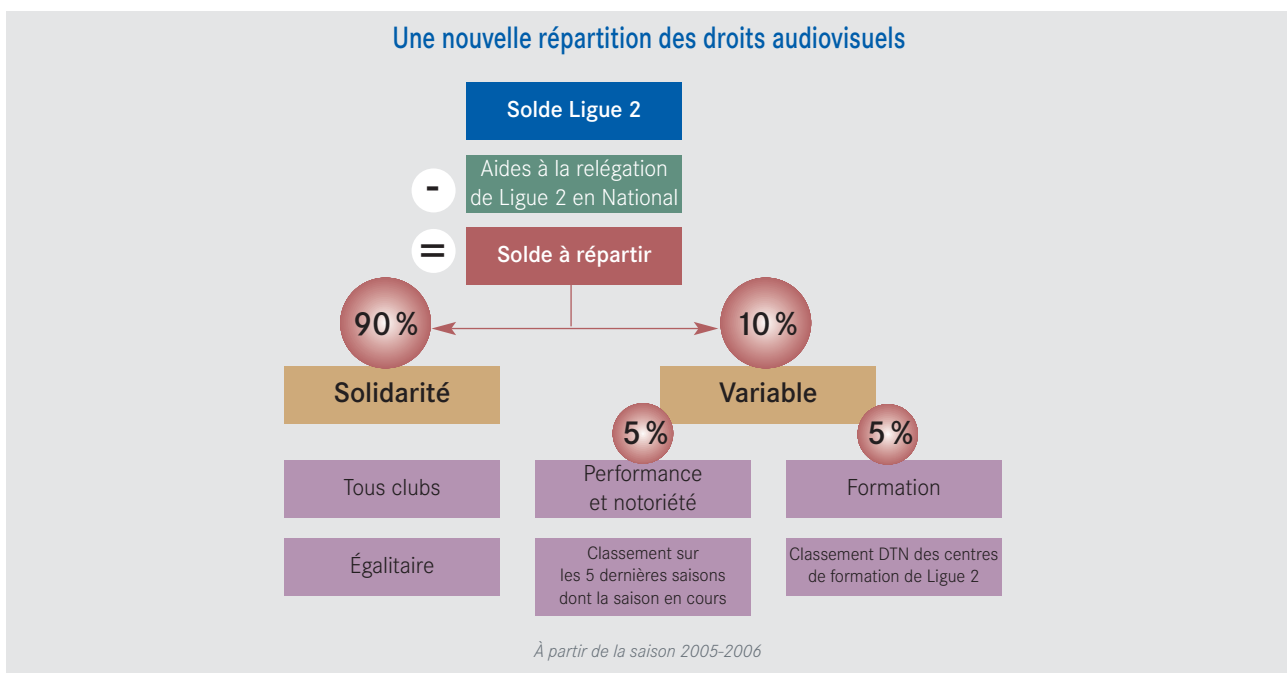
- 1ère chaîne thématique hors chaînes hertziennes (source : Médiacabsat déc. 2004-juin 2005)
- N°1 en audience avec 2% de PDA (source : Médiacabsat déc. 2004-juin 2005)
- N°1 en notoriété (source : Institut CSA 2005)
- 6,4 millions de foyers abonnés en France, Belgique, Luxembourg, Suisse et DOM-TOM

Saison	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Couverture TV	38 diffusions (dont 2 multiplex)	49 diffusions (dont 1 multiplex)	74 matches et 38 magazines

Une nouvelle répartition des droits audiovisuels pour la Ligue 2

5 % récompense la performance sportive sur les 5 dernières saisons dont la saison en cours. En intégrant dans le critère de performance sportive les 4 dernières saisons révolues, la LFP souhaite récompenser, en vue d'une montée sportive, les clubs régulièrement bien classés en Ligue 2 ou ceux qui ont évolué en Ligue 1 dans un passé récent.

5 % récompense la qualité de la formation selon le classement établi par la Direction Technique Nationale. Ce principe constitue une grande première en Europe et témoigne de la volonté de la LFP et des clubs de voir la Ligue 2 remplir une mission décisive en matière d'éclosion de jeunes talents.



Coupe de la Ligue : que le football commence !

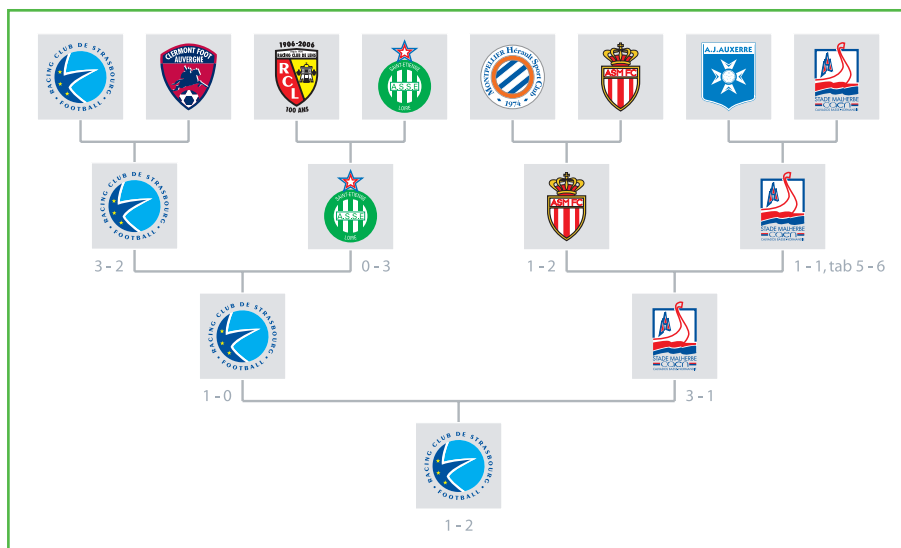


La onzième édition de la Coupe de la Ligue s'est achevée au Stade de France par la victoire du Racing Club de Strasbourg à l'issue d'une soirée qui restera comme une grande fête du football. Deux équipes portées vers l'offensive, deux publics animés d'un état d'esprit festif, tout était réuni pour vivre des moments inoubliables.

Mais si la finale demeure naturellement le point d'orgue d'une compétition à élimination directe, cette édition de la Coupe de la Ligue s'est agrémentée tout au long de la saison de plusieurs nouveautés qui contribuent à enrichir son identité et développer son succès.

Tous les indicateurs sont au vert, et la saison en cours confirme la bonne santé de la dernière née des grandes compétitions sportives françaises.

Tableau à partir des quarts de finale



Partenaires officiels



Partenaires medias

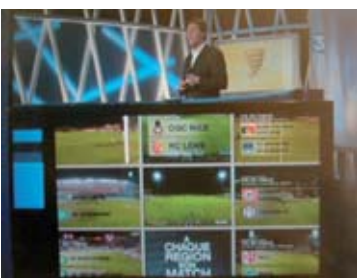


Fournisseurs officiels





Un concept inédit : les soirées « A chaque région son match »



La principale nouveauté de cette saison 2004-2005 aura été la mise en place en 1/16^e et 1/8^e de finale des soirées « A chaque région son match », fruit d'une initiative commune de la LFP et de France Télévisions.

Ce dispositif inédit permet de retransmettre jusqu'à huit matches en direct et en simultané et surtout d'offrir à chacun la possibilité de voir le match de l'équipe de sa région grâce au réseau régional de France 3.

Une nouvelle fois, la Coupe de la Ligue se positionne comme la compétition de l'innovation tandis que France 3 donne vie aux valeurs de proximité qui lui sont chères.

Grâce à ce nouveau concept la compétition a bénéficié d'une exposition sans précédent : 26 matches retransmis (dont quinze en diffusion régionale) contre onze la saison précédente.

Ceci permet à la Coupe de la Ligue d'atteindre un cumul de 45,9 millions de téléspectateurs, ce qui conforte sa place de compétition sportive nationale la plus suivie sur les chaînes gratuites.



Le RC Strasbourg double la mise en Coupe de la Ligue

Le RC Strasbourg est le second club après le PSG à remporter une deuxième victoire dans la compétition, après 1997. Les Alsaciens ont accompli un véritable exploit puisqu'ils sont la première équipe classée dans la deuxième moitié de tableau de Ligue 1 à remporter le titre.

Jacky Duguépéroux entre également à titre personnel dans l'histoire de la compétition en devenant le premier entraîneur à réaliser le doublé (il était déjà l'entraîneur du Racing vainqueur en 1997).

Enfin, avec 2,63 buts par match la Coupe de la Ligue confirme qu'elle est une compétition où l'on voit beaucoup de buts... et du spectacle !

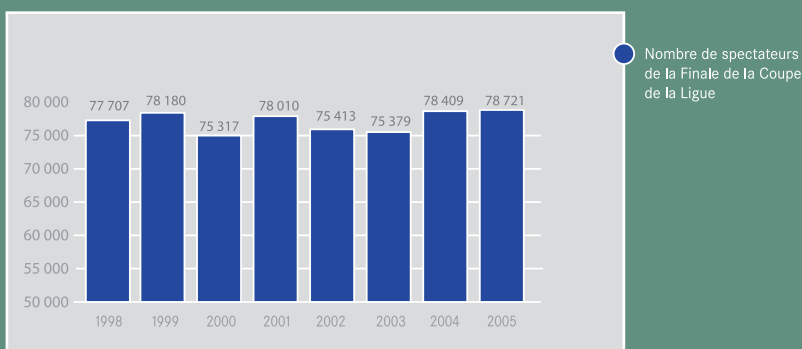
Les finales de la Coupe de la Ligue : un succès chaque année renouvelé

La finale de la Coupe de la Ligue est devenue, au-delà même de l'affiche qu'elle offre, un événement majeur du calendrier sportif national. Année après année, son succès se confirme.

Huit finales ont été jouées au Stade de France depuis le PSG – Bordeaux de 1998, et elles ont toutes accueilli plus de 75 000 spectateurs.

Depuis deux saisons les finales se jouent même à guichets fermés, tous les billets étant vendus plus de trois semaines à l'avance.

Avec 78 721 spectateurs, la finale 2005 bat à ce titre tous les records. Le Stade de France s'est même révélé trop petit, puisque le Stade Malherbe de Caen a pu satisfaire à peine plus de la moitié des plus de 55 000 demandes de billets reçues. Quel autre événement qu'un match de football pourrait entraîner une telle "transhumance" de deux régions vers Paris ?



Coupe de la Ligue 2006 : une édition bien lancée

La Coupe de la Ligue fait de nouveau la preuve du succès grandissant de la compétition dans les stades cette saison.

Les 1/16^e de finale ont battu un record historique en attirant 209 000 personnes. Jamais autant de personnes ne s'étaient déplacées dans les stades pour assister à un tour de Coupe de la Ligue.

A l'issue des demi-finales, la moyenne de spectateurs par match est en augmentation de 5,7 % par rapport à l'édition 2004-2005.

En télévision l'essai est transformé puisque les soirées « A chaque région son match » ont

Trophée des champions : Lyon annonce la couleur

Le Trophée des Champions oppose depuis 1995 le champion de France au vainqueur de la Coupe de France. Préambule de la nouvelle saison, il a donné lieu cette année à une magnifique rencontre au Stade de l'Abbé Deschamps entre l'AJ Auxerre et l'Olympique Lyonnais. Diffusé sur France 2 dans le cadre d'un nouveau contrat signé pour trois saisons, le match a vu la victoire d'un Olympique Lyonnais très convaincant, sur le score de 4-1. Ce match restera notamment dans les mémoires pour la performance du nouvel avant-centre de l'OL John Carew, qui réussit le triplé pour son premier match officiel avec les Gones.



autres de la demi-finale 100 % azurienne qui aura vu la qualification de l'OGC Nice, qui sera opposé à l'AS Nancy Lorraine en finale, l'équipe surprise de la saison.

été reconduites avec un succès d'audience à la clé : 4,6 millions de téléspectateurs sur les 1/16^e et une part d'audience supérieure à 25 % dans de nombreuses régions.

Enfin cette édition nous aura permis d'assister à de très grands matches ; on se souviendra entre

autres de la demi-finale 100 % azurienne qui aura vu la qualification de l'OGC Nice, qui sera opposé à l'AS Nancy Lorraine en finale, l'équipe surprise de la saison.

Encore une belle fête en perspective !



Les Coupes d'Europe

Ligue des Champions

L'Olympique Lyonnais et l'AS Monaco se qualifient pour la phase à élimination directe (en devançant en poule Manchester United et Liverpool notamment) mais seront tous deux éliminés par le PSV respectivement en quart et en huitième de finale.

Coupe UEFA

Chateauroux éliminé au premier tour, les trois équipes françaises engagées en poules (AJ Auxerre, LOSC et FC Sochaux) se qualifient pour la phase à élimination directe.

L'AJ Auxerre sort vainqueur d'un affrontement fratricide qui l'oppose au LOSC en huitième de finale mais cède en quart face au futur vainqueur, le CSKA Moscou.

Indice UEFA

A l'indice UEFA calculé sur 5 ans, la France reprend à l'Allemagne la quatrième place.

Sur les deux dernières saisons, la France devance l'Italie et reste très proche de l'Espagne et de l'Angleterre. La troisième place à l'indice UEFA à l'horizon 2008 est un objectif ambitieux mais envisageable.





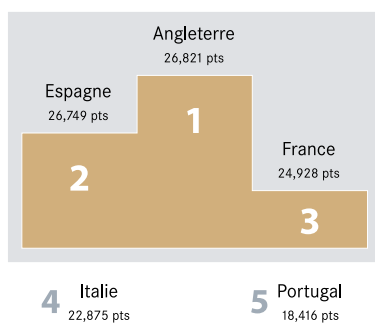
Ligue des Champions

Olympique Lyonnais	1/4 Finale
AS Monaco	1/8 Finale
PSG	Poule

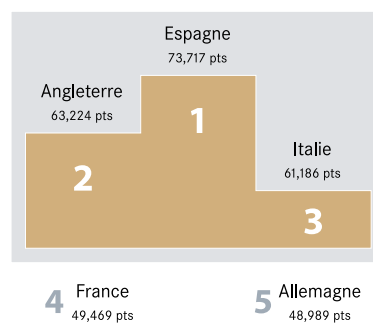
UEFA

AJ Auxerre	1/4 Finale
LOSC	1/8 Finale
FC Sochaux	1/16 Finale
Châteauroux	1 ^{er} tour

Classement UEFA (saison 2004 et 2005)



Classement UEFA (saison 2001 à 2005)





Une professionnalisation accrue

3

1. L'ORGANISATION DE LA LFP

2. LA LFP EN ACTION, AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL ET DES CLUBS

LA LFP, ORGANISATEUR ET PROMOTEUR DU GRAND SPECTACLE
DU FOOTBALL

LA LFP AU SERVICE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

LES COMMISSIONS EN ACTION

L'organisation de la LFP

Missions

La LFP exerce une mission de service public. Elle doit :

a) Organiser, gérer et réglementer le football professionnel

- La LFP organise et gère la Ligue 1 et la Ligue 2 et toutes autres épreuves qu'elle aurait créées, dans la limite de ses compétences,
- La LFP agit, par divers moyens, afin que soient formés méthodiquement dans les centres de formation de ses clubs, les futurs footballeurs professionnels,
- La LFP groupe l'élite des footballeurs dans ses clubs membres,

d) Assurer la défense des intérêts matériels et moraux du football professionnel.

b) Financer toutes opérations ou toutes actions aptes à développer les ressources du football professionnel dans le but d'en assurer la promotion,

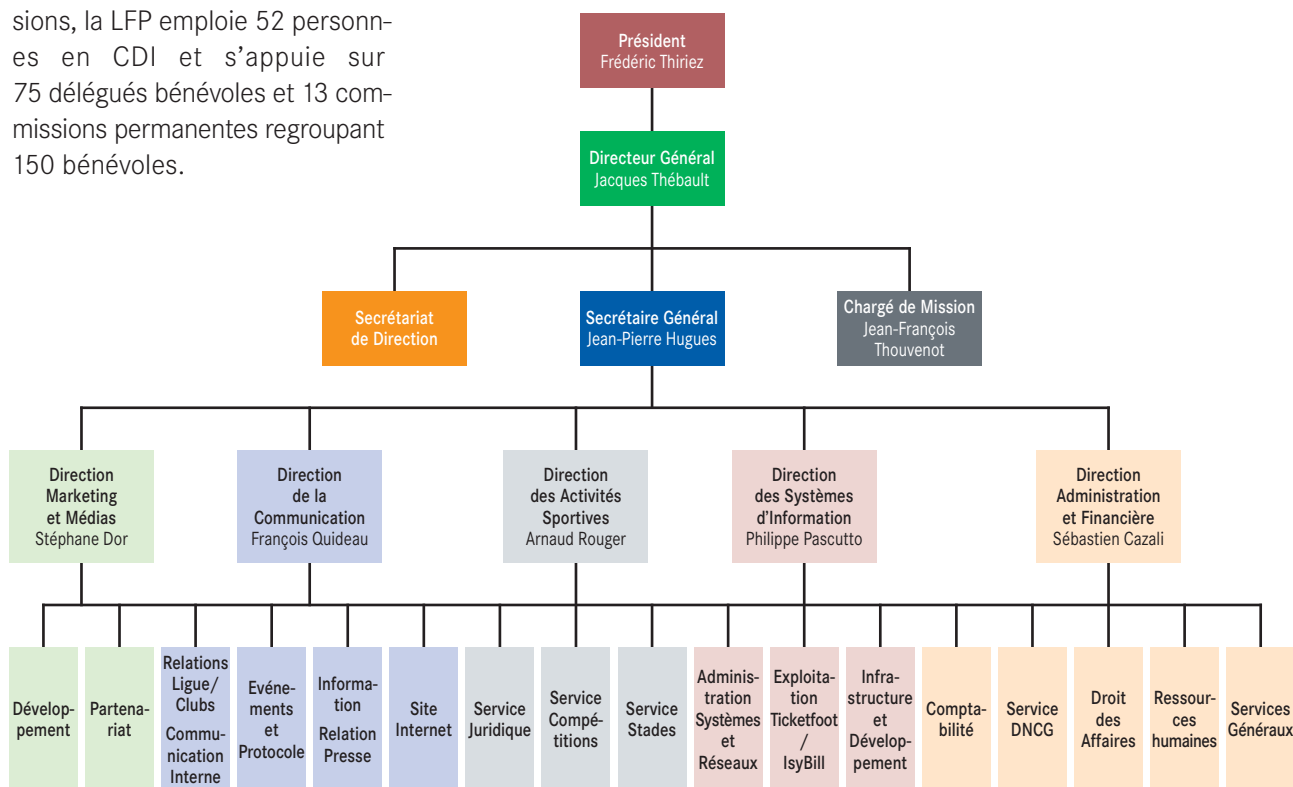
c) Appliquer les sanctions prononcées par ses instances vis à vis des groupements sportifs membres et de ses licenciés et de toute autre personne liée par les présents statuts,



Credit : J.B. Autissier / FFP

Organigramme

Pour remplir ses différentes missions, la LFP emploie 52 personnes en CDI et s'appuie sur 75 délégués bénévoles et 13 commissions permanentes regroupant 150 bénévoles.



Rapport financier

En 2004-2005, le chiffre d'affaires de la LFP s'est élevé à 439 millions d'euros. 371 millions d'euros étaient reversés aux clubs, soit 85 % des recettes.

Les autres emplois de ces produits sont :

- le financement du Fonds National pour le Développement du Sport pour 21,1 millions d'euros, soit 4,8 % des produits,
- l'aide au football amateur pour 16,1 millions d'euros, soit 3,7 % des produits,

- le soutien aux « familles » du football (UNFP, UNECATEF, UCPF, UNAF, SNAAF, AM Médecin) pour 4,5 millions d'euros, soit 4,7 % des produits,
- les frais d'organisation sportive et de structure pour 27,5 millions d'euros, soit 6,2 % des produits,
- et les résultats (résultat financier, exceptionnel, IS, résultat net).

Au cours des sept dernières saisons, la LFP aura reversé aux clubs près de 2 milliards d'euros.

Les Ressources de la LFP (2004-2005) en millions d'euros

Droits TV championnat de France	408,7
Coupe de la Ligue	18,3
Droits TV étranger	2,9
Protocole FFF/LFP	4,3
Cotisations clubs	1,5
Sponsoring championnats	2,0
Produits dérivés	0,8
Divers	0,9
Total	439,4

La LFP en action, au service du football professionnel et des clubs

La LFP, organisateur et promoteur du grand spectacle du football

La Ligue de Football Professionnel est le premier organisateur de spectacle vivant de France avec

804 matches par saison, 12 millions de spectateurs et 115 millions de téléspectateurs, 5 000 documents

contractuels homologués par saison (+ 100 % en 2 ans).



S P O R T E L
m o n a c o

La campagne de communication de la LFP pour la reprise du championnat de France primée au Sportel

Reprise du Championnat de France
le 29 Juillet 2005

La LFP au service du football professionnel

Avancées acquises en matière juridique au niveau national

La Ligue a poursuivi avec succès ses démarches entreprises depuis 2002 pour faire évoluer une législation parfois archaïque pour améliorer la compétitivité du football français. De nombreuses avancées ont déjà été obtenues, même si d'autres combats restent encore à mener.

Une première marche a été franchie il y a trois ans quand *les réformes législatives préconisées dans la Charte 2002* des quarante clubs professionnels, reprises lors des Etats Généraux du Sport de décembre 2002 et intégrées au protocole financier FFF/LFP de janvier 2003, ont trouvé leur consécration législative avec *la loi Lamour du 1^{er} août 2003* et ses décrets d'application.

- Les décrets du 16 juin 2004 ont permis aux clubs professionnels de devenir propriétaires de *la marque et du numéro d'affiliation*.
- Le décret du 16 juillet 2004 a permis de transférer *aux clubs la propriété des droits audiovisuels* (transfert voté par la FFF lors de son Assemblée Fédérale d'été), leur commercialisation restant centralisée au sein de la Ligue.

Une deuxième avancée significative a été obtenue grâce aux *réformes découlant de la loi du 15 décembre 2004*. Ces dernières ont débouché sur des allègements significatifs en matière de charges sociales et fiscales supportées par les clubs professionnels, à travers :

- **La reconnaissance du droit à l'image collective des joueurs** : La loi du 15 décembre 2004 a permis d'exonérer de charges sociales, patronales et salariales une part significative (30 %) de la rémunération versée par les clubs aux joueurs professionnels (30 à 35 millions d'euros par an à terme).
- **L'exonération du versement de 1 % sur les contrats à durée déterminée** : La loi étant entrée en vigueur immédiatement, les clubs ont cessé d'acquiescer cette taxe au titre des rémunérations versées aux joueurs professionnels (4 millions d'euros par saison) et les procédures contentieuses en cours ont été abandonnées.

DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES DU CADRE JURIDIQUE, QUI DOIVENT ENCORE ÊTRE COMPLÉTÉES

- **La modification du régime comptable et fiscal des indemnités de transfert des joueurs et des droits télévisuels**
 - Au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, les indemnités de transferts sont traitées comme des cessions d'immobilisations comptables. Ces indemnités sont assujetties à la TVA en tant que prestations de service. Cette réforme contribue à améliorer le prorata de TVA des clubs et, par voie de conséquence, diminuer le poids de la taxe sur les salaires.
 - Par ailleurs, les recettes d'exploitation des droits commercialisés par la LFP (droits audiovisuels, sponsoring, partenariat) reversées aux clubs sont également soumises à TVA.
- **L'autorisation, dans certaines limites, de la multipropriété des clubs professionnels** : La loi du 15 décembre 2004, modifiant celle du 16 juillet 1984, prévoit ainsi qu'il est interdit à une même personne privée de détenir le contrôle de plus d'une société dont l'objet social porte sur une même discipline sportive (a contrario, sous cette réserve, la multipropriété est autorisée).

De nouvelles réformes, souhaitées dès 2002 par les instances du football professionnel et inscrites dans le rapport Denis, devraient faire l'objet d'une prochaine concrétisation. Le Ministre des Sports, Jean-François Lamour, vient en effet de demander le 31 janvier 2006 de relancer plusieurs chantiers portant sur un ensemble de mesures :

- **sociales** (élaboration d'un dispositif d'épargne salariale adapté dans le cadre de l'aide à la retraite et à la reconversion des sportifs de haut niveau),
- **fiscales** (assujettissement à la TVA, des recettes billetterie et suppression de la taxe sur les spectacles),
- **statutaires** (assouplissement du statut juridique des SASP en SA, levée de l'interdiction de l'appel à l'épargne publique).

Ces trois volets ne sont pas les seuls chantiers législatifs en cours. D'autres, très attendus également, devraient aboutir dans le courant de l'année 2006, portant sur :

- **le statut des arbitres** (un projet de loi devrait être présenté au Parlement au printemps 2006),
- **le statut des agents** (à l'initiative de la LFP, et sur la base des aménagements souhaités par celle-ci, une proposition de loi a été déposée au Sénat et fait l'objet d'un examen par la Commission des Affaires Culturelles).

Une ultime avancée, tout aussi déterminante, devrait voir le jour ces prochains mois. Elle concerne *la sécurité dans les enceintes sportives*. Un nouvel article (42-12) de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 a été voté le 23 janvier 2006, portant sur l'interdiction provisoire administrative de stade par le préfet, assortie du pointage éventuel au commissariat les soirs de matches. *Le décret d'application est en attente.*

Un nouveau contexte légal et réglementaire pour les droits audiovisuels

La saison 2004-2005 est avant tout marquée par la mise en application de la nouvelle Loi Lamour et de son décret de juillet 2004 relatif à la commercialisation par les ligues professionnelles des droits audiovisuels des compétitions qu'elles organisent.

La Fédération Française de Football ayant cédé aux clubs professionnels les droits d'exploitation audiovisuelle des matches des compétitions organisées par la LFP auxquels ils participent, ceux-ci ont la possibilité d'exploiter eux-mêmes leurs droits en différé, tandis que la LFP se voit confier l'exploitation du direct, du léger différé et des magazines.

Comme l'exige ce même décret, un Règlement Audiovisuel élaboré entre les clubs et la LFP précise les fenêtres et les modalités d'exploitation par format (intégralité ou extraits) du différé par les clubs pour l'ensemble des technologies de diffusion et des territoires.

Les principes majeurs du Règlement Audiovisuel (le document complet est disponible sur www.lfp.fr) sont les suivants :

- le différé commence à minuit le soir du dernier match de la journée de championnat ou de tour de coupe de la Ligue concerné,
- pour favoriser le développement des médias club, deux aménagements majeurs sont offerts aux clubs :
 - le début du différé dès minuit soir de match,
 - la possibilité d'exploiter ses matches à domicile et à l'extérieur,
 - afin de ne pas rendre possible la reconstitution de produits concurrents à ceux exploités par la Ligue en télévision, un même opérateur ne peut acquérir les droits en différé de plus de 2 clubs.

La Ligue 1 en direct est en exclusivité sur Canal+ et Foot+ pour les saisons 2005-2006 à 2007-2008

A l'issue d'une procédure d'appel à candidatures maîtrisée, la LFP a signé début 2005 un contrat de 3 ans avec Canal+ pour un montant moyen de 600 millions d'euros par saison.

La nouvelle grille de programmation de la Ligue 1

	Samedi	Dimanche
17 h 15	Match de choix 2 Canal+	
18 H 00		Match de choix 3 Canal+ Sport
20 H 00	Journée (7 matches) en Pay per View sur Foot+	
20 H 45		Match de choix 1 Canal+
22 H 30	Jour de Foot (Magazine) Canal+	

La nouveauté réside dans la programmation d'un match le dimanche en fin d'après-midi.



La Charte Audiovisuelle

En concertation avec Canal+, producteur délégué des matches de Ligue 1 pour les saisons 2005-2006 à 2007-2008, et l'USJSF, le syndicat des journalistes, la LFP a décidé de mettre en place pour la Ligue 1 une Charte Audiovisuelle visant à améliorer à court et moyen terme la qualité des retransmissions du championnat de Ligue 1, tout en permettant la couverture de la compétition par les autres médias détenteurs ou non de droits.

A cet effet, la Charte Audiovisuelle décrit non seulement les conditions d'accueil, d'organisation et de travail de la chaîne qui produit le signal télévisuel du match (Canal+), mais également celles des autres détenteurs de droits et des autres médias non détenteurs de droits, ainsi que la coordination entre tous les médias.

La qualité du produit télévisuel Ligue 1, que le match soit diffusé en direct ou en différé, en intégralité ou par extraits, par le producteur délégué du match ou par d'autres détenteurs de droits, ou qu'il soit suivi et relaté par d'autres médias, nécessite en effet :

- la mise en place d'une procédure d'accréditations homogène,
- le respect de règles d'organisation des différentes zones médias,
- la définition d'un dispositif de production performant et homogène dans l'ensemble des stades,
- la mise à disposition d'infrastructures complémentaires qui permettent de garantir un spectacle de qualité,
- une gestion améliorée des interviews à l'occasion des matches,
- une procédure précise de mise à disposition des images aux ayants droits,
- une coordination systématique des différents intervenants (LFP, clubs et médias).

Après un demi-championnat 2005-2006, la mise en œuvre de cette charte audiovisuelle est largement positive sur l'ensemble des stades de Ligue 1. Une charte audiovisuelle adaptée à la Ligue 2 sera mise en œuvre dès le début de la saison 2006-2007. La Coupe de la Ligue appliquera celle du club visité.

(document complet disponible sur www.lfp.fr)

Pour un contrôle de gestion européen

L'arrêt Bosman a constitué une évolution majeure pour le football européen et contribué au déséquilibre d'un marché déjà marqué par une croissance économique très forte et par des spécificités, au premier lieu desquelles figurent l'incertitude des résultats sportifs et leur impact financier. Des instances de régulation existent parfois au niveau national, mais elles trouvent leurs limites dans le caractère profondément européen du marché. Consciente de la nécessité de mieux réguler l'activité au niveau européen pour être plus efficace et garantir aux clubs une réelle équité, l'UEFA a lancé un projet d'attribution d'une licence basée sur des critères notamment financiers.

Si la démarche de l'UEFA est une première étape, la LFP estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin en instituant un contrôle de gestion des clubs au niveau européen. La LFP a soumis en ce sens en juin 2005 une proposition à l'UEFA dans le cadre de son document « Pour un contrôle de ges-



tion des clubs européens », dans le but de préserver l'équilibre économique du secteur et d'éviter que certains clubs, qui ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis de l'Etat, des joueurs ou d'autres clubs, se trouvent en situation de priver de succès sportif des clubs au comportement loyal.

Depuis la proposition de la LFP, le Comité exécutif de l'UEFA a approuvé en septembre 2005 une nouvelle version du manuel d'attribution des licences, qui demande davantage de discipline

financière et permet aux ligues de mettre en œuvre des sanctions progressives. L'UEFA prêterait également une attention particulière aux clubs en difficulté sur une période s'étalant sur plusieurs années. Toutefois, ce sont toujours les associations nationales qui attribueront les licences et la garantie d'une application de critères uniformes doit encore faire son chemin.



Crédit : FC Lorient

Pour la protection de la formation

Les 25 et 26 mars 2005 s'est tenu à Cannes, à l'initiative de la LFP, un séminaire consacré à la formation. Outre les interventions remarquées des présidents de la LFP et de l'UCPF, Aimé JACQUET a présenté un historique de la politique du football français en matière de formation des jeunes footballeurs.

Deux jours de débats ont donc été consacrés à la formation et aux questions qui se posent :

- Concernant la protection sportive de la formation :
 - La durée et l'enchaînement des contrats prévus actuellement dans la Charte assurent-ils une protection efficace du cursus de formation des joueurs ?
 - Les dispositions de la Charte et particulièrement la notion de « signature avec son club formateur » sont-elles opposables au plan international ?
 - Les projets FIFA ou UEFA (« 6+5 », « Joueur local ») constituent-ils la réponse adéquate à la question de la protection de la formation ?
- Concernant la protection financière de la formation :
 - Le calcul de l'indemnité de formation, tel qu'il est défini dans le Règlement FIFA (c'est à dire de manière forfaitaire et par continent) concernant le statut et le transfert des joueurs, garantit-il efficacement la couverture du coût réel des investissements des clubs formateurs ?
 - Peut-on déterminer des modalités de calcul de l'indemnité de formation permettant de chiffrer le préjudice subi par les clubs en cas de non-respect de l'obligation de signature du contrat par le joueur ?
 - Existe-t-il des solutions alternatives à l'indemnité de formation ?

UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR L'AVENIR DE LA FORMATION

Pour un suivi médical des joueurs

La LFP s'est engagée pour mettre en œuvre un suivi biologique et un suivi cardiologique des joueurs :

- généraliser le suivi biologique à tous les clubs professionnels et faire en sorte que l'ensemble des résultats de ces examens soit remonté auprès d'un groupe d'experts reconnus et indépendants afin de mener des études,
- rendre obligatoire la pratique annuelle d'une échographie cardiaque de tous les joueurs professionnels afin de détecter les éventuelles anomalies indétectables à l'électrocardiogramme.

La LFP assumera le coût du traitement des informations et a demandé au professeur Pierre Rochcongar de suivre la mise en place de ce projet en lien avec les services de la LFP.

La société ENORA Technologies a été choisie pour assurer la mise en place technique de l'opération sur 2004-2005 :

- une phase d'étude pour permettre de définir le périmètre de l'opération,
- une phase pilote pour tester auprès d'un groupe de clubs la validité du périmètre défini en phase 1,
- une phase de déploiement permettant d'équiper l'ensemble des clubs professionnels.

Aujourd'hui tous les clubs sont équipés et la remontée des informations est engagée. Les premières études épidémiologiques seront réalisées en fin de saison 2005-2006.

UN SUIVI BIOLOGIQUE ET CARDIOLOGIQUE POUR TOUS LES JOUEURS PROFESSIONNELS



Pour l'équipement des clubs en défibrillateurs

En prolongement des propositions du professeur Pierre Rochcongar sur l'assistance immédiate par utilisation généralisée des défibrillateurs semi-automatiques aux abords des terrains lors des entraînements et des compétitions, la LFP a procédé, sous le contrôle de la FFF, à l'équipement des clubs et à la formation des médecins. Début 2006, tous les clubs seront équipés et les médecins de clubs formés.



Crédit : LAERDAL

Développement des activités à l'international

La LFP participe activement au développement de l'EPFL, qui est désormais reconnu par l'UEFA, la FIFA, la FIFPRO et l'Union européenne.

L'EPFL regroupe 15 Liges européennes : France, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Ecosse, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède).



UN RÔLE MOTEUR AU SEIN DE L'EPFL

Les missions de l'EPFL sont notamment de :

- représenter les ligues professionnelles en Europe,
- être pleinement reconnue par la FIFA et par l'UEFA,
- encourager la coopération, les rapports cordiaux et l'unité entre les ligues membres et les ligues membres associées,
- prendre part et nommer des représentants au comité du football professionnel de l'UEFA,
- promouvoir le jeu du football professionnel et protéger les intérêts généraux des ligues membres et des ligues membres associées,
- développer des relations amicales avec les autres ligues professionnelles européennes et les associations représentant les joueurs professionnels,
- étudier les questions de dialogue social au niveau européen et, le cas échéant, jouer un rôle de partenaire social,
- maintenir un système unifié en ce qui concerne le mouvement des joueurs entre les membres et les membres associés de l'association,
- organiser des conférences, expositions et des stages de formation et autres événements collectifs en rapport avec la promotion du football professionnel,
- exercer les activités économiques nécessaires au fonctionnement de l'association.

Sécurisation et moralisation des transferts et de l'activité des agents de joueurs

Le 7 février 2005 le président de la LFP a confié à Laurent Davenas, président de la Commission d'appel de la LFP une mission d'étude et de proposition sur la sécurisation et la moralisation des pratiques en matière de transfert de joueurs. Laurent Davenas a présenté son

rapport au Conseil d'administration de la LFP du 16 septembre 2005.

Deux éléments ont été retenus par le CA :

- La centralisation des fonds par la LFP. Sur ce point une délégation LFP s'est rendue en novembre en Angleterre pour étudier le système de la Premier League. Une enquête a également été réalisée

auprès de la FAFL.

- Un contrôle plus strict de l'activité des agents de joueurs. Sur ce point, la LFP attend la modification de la loi pour permettre la rémunération des agents par les clubs. Parallèlement, la LFP participe activement aux travaux menés par l'UEFA et l'EPFL sur ce thème.

Projets de nouveaux stades et modernisation

La LFP travaille activement sur la question des infrastructures sportives. Elle suit l'évolution concernant à la fois les modalités juridiques d'exploitation des stades (partenariat public-privé, bail emphytéotique...) mais également les conditions dans lesquelles ces équipements peuvent devenir de véritables lieux de vie.

Une délégation de la LFP s'est rendue en Allemagne en novembre 2005 pour visiter 4 stades de la Coupe du Monde (Gelsenkirchen, Cologne, Dortmund, Munich). Un rapport détaillé de 50 pages a été réalisé pour le compte des clubs.



Nouvelles dispositions en matière de sécurité

Depuis plusieurs années, la Ligue de Football Professionnel entreprend des mesures concrètes pour réduire le nombre d'incidents et d'actes de violences dans les stades. Les actes de violence ont diminué de façon significative pour atteindre une faible proportion (incidents sur 5 % des matches). En revanche, ils semblent se déplacer à l'extérieur des stades. C'est pourquoi la LFP, en lien avec les ministères de l'intérieur, de la justice et des sports, mène une véritable politique de concertation sur le sujet (une réunion mensuelle est organisée à la LFP avec les représentants des différents ministères).

On peut noter des avancées significatives sur les thèmes suivants :

- la rédaction d'un guide méthodologique publié par le ministère de la justice concernant les infractions dans les enceintes sportives,,,
- le décret du 30 décembre 2005 concernant les modalités de mise en place et de communication du fichier des personnes « interdites de stades »,
- la publication du décret du 24 mars 2005 autorisant les stadiers à effectuer les palpations de sécurité.

La LFP est toujours dans l'attente d'une modification de la loi concernant les « interdits de stades » afin de permettre aux pré-

fets de prononcer, à l'encontre des personnes qui constituent une menace pour l'ordre public par leur comportement d'ensemble, une mesure administrative d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords des enceintes où des manifestations sportives se déroulent. Un amendement a été présenté en ce sens lors du vote en première lecture de la loi de lutte contre le terrorisme par M. Baguet visant à créer un article 42-12 dans la loi du 16 juillet 1984.



Débat sur les normes et les stades

Le juge administratif, statuant en référé dans l'affaire de la rencontre en Coupe de France Noisy-le-Sec/Auxerre, a jugé illégale la disposition du règlement de la Coupe de France imposant une capacité de 5 000 places pour l'accueil d'un club de Ligue 1 et a ordonné de faire jouer le match à Noisy-le-Sec. La capacité du stade a été quadruplée pour la rencontre et a nécessité un renfort anormal des services de police.

Il y a là un véritable problème de sécurité. Malgré cela, le ministre des sports maintient son intention de retirer aux fédérations sportives leur pouvoir normatif sur les stades. Le projet de décret est au Conseil d'Etat pour examen.

L'Association française des ligues professionnelles a rencontré au Sénat, le 22 décembre, J.M. Bockel, président de l'Association des maires de grandes villes de France, pour lui faire part de son inquiétude sur ce sujet. A l'issue de la rencontre, ce dernier a saisi le Premier ministre. Le ministre de l'intérieur, alerté également, est sensible aux préoccupations du sport professionnel.



Protection des terrains

La saison 2004-2005 a été la dernière saison d'expérimentation des systèmes de protection des terrains. 28 rencontres ont été « sauvées » grâce à cette protection.

Le conseil d'administration de la LFP a donc décidé en juillet 2005 de rendre obligatoire un système de protection des terrains contre la pluie, le gel ou la neige pour tous les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2. De plus, sur la base d'un accord conclu avec Météo France, la Direction des activités sportives de la LFP a mis en place

une cellule de vigilance pour prévenir les risques de report et aider les clubs à mettre en œuvre les mesures nécessaires au bon déroulement des matches.

Billetterie

La LFP développe, à l'attention des clubs professionnels, un logiciel de gestion et d'édition de billetterie. Le déploiement de ce logiciel nommé « isyBill » est effectif dans 15 clubs et prévu dans 7 autres clubs avant la fin de la saison 2005-2006. Tous les clubs

devraient être équipés au cours de la saison 2007-2008. Pour mémoire les clubs professionnels gèrent plus de 11 millions de billets par saison, le foot étant le premier spectacle vivant de France.

Plus aucun club professionnel ne travaille en billetterie manuelle. Tous les clubs sont informatisés.

En marge de ce dossier, la LFP a entamé des démarches auprès de la Direction générale des Impôts et de la Direction des douanes pour autoriser la dématérialisation des titres d'accès (i-ticket, SMS...).



Arbitrage

La LFP a pour ambition de faire avancer différents dossiers concernant l'arbitrage. On peut notamment noter :

- Les travaux menés par la LFP sur le statut des arbitres : le Ministère de la Jeunesse et des Sports vient de boucler un projet de loi qui devrait entrer en vigueur pour la saison 2006-2007.
- La volonté de Frédéric Thiriez de permettre aux arbitres d'utiliser la vidéo : la LFP mène ce combat depuis maintenant 3 ans et défendra son projet d'expérimentation à l'occasion de la réunion de l'IFAB du 3 mars 2006.
- Le déploiement des oreillettes en Ligue 2 et en Coupe de la Ligue depuis le début de la saison 2005-2006 après les tests menés en 2004-2005. Sur ce point, il faut remarquer l'intérêt porté par l'UEFA (test effectué en Champion's League sur Lyon/Olympiakos), les championnats belge, suisse et anglais pour notre système...
- La mise en place de procédure de désignations des couleurs d'équipements permettant aux arbitres de valider les tenues des joueurs en amont des rencontres, pour éviter au maximum les contentieux d'avant-matchs.

DES INNOVATIONS APPRÉCIÉES PAR LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS ÉTRANGERS



Les commissions en action

La LFP a pour objectif de promouvoir et favoriser le travail des différentes commissions.

Voici quelques faits marquants :

Commission de discipline

Application dans le cadre de l'affaire « Balmont » de la vidéo d'après match : retrait du carton rouge et de la sanction automatique par la Commission de discipline.

Commission de Sécurité et d'animation dans les stades

- Le projet d'observatoire de la sécurité du football professionnel en lien avec les ministères de l'intérieur et de la justice.
- Les travaux menés par la LFP en lien avec les clubs pour moderniser la gestion des accréditations dans les stades (clubs participant aux travaux : Lyon, Bordeaux, Rennes, Lorient, Troyes)
- La mise en place du Guide opérationnel d'encadrement des supporters en déplacement
- Les formations de formateurs à la palpation
- Le suivi des matches sensibles.

Commission juridique

Outre l'activité classique de la commission qui se réunit tous les 15 jours pour traiter des contentieux entre les joueurs, les entraîneurs et les clubs, la commission cherche à développer une activité de soutien auprès des clubs.

En ce sens, on peut remarquer que la commission souhaite développer les procédures de conciliation préalable pour éviter les contentieux. Deux procédures ont ainsi abouti en 2004-2005.

Par ailleurs, on peut remarquer que les décisions de la commission sont de plus en plus suivies en appel et au CNOSF.

Commission paritaire d'appel

A noter que sur les 5 ou 6 derniers dossiers, les joueurs et les clubs sont tombés d'accord, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps, avec un recours systématique au juge départiteur.

Commission d'appel

Rédaction du rapport Davenas sur la moralisation des transferts

Commission d'organisation des compétitions

- Réunions hebdomadaires pour le suivi et l'organisation des rencontres.
- La commission a rédigé un nouveau cahier des charges d'exploitation des écrans géants dans les stades permettant la diffusion d'images en direct (sans ralenti).
- Par ailleurs, depuis le début de la saison, un classement officiel des buteurs est publié chaque semaine en association avec Le Parisien. Jean-Pierre Papin fait partie du groupe chargé de valider l'attribution des buts.

Commission de révision des règlements

Un travail important est mené en fin de saison (document de 60 pages remis au CA en juillet dernier) pour adapter nos règlements :

- au nouveau règlement FIFA concernant le statut et le transfert des joueurs,
- aux dispositions adoptées en matière d'accompagnement des supporters en déplacement,

Par ailleurs, la commission a effectué un peignage important concernant les règles d'exploitation de la billetterie des clubs.

Commission des délégués

Après un an de présidence de René Brugger, la commission a dû s'adapter aux nouvelles règles imposées par la Charte audiovisuelle. Comme toutes les saisons la commission des délégués doit assurer la mise à niveau des délégués concernant les nouveautés réglementaires et/ou de procédures à suivre le jour des matches. A noter la responsabilisation des délégués pour le report des matches.

Commission des stades

La commission développe une activité de conseil auprès des clubs et/ou des collectivités.

Elle a procédé à la rédaction de deux guides concernant :

- l'entretien des pelouses,
- l'exploitation des systèmes de vidéosurveillance.

Par ailleurs, la commission a suivi une formation sur les outils de mesures d'intelligibilité des sons dans les stades et doit faire le tour des installations.

Elle pilote, en lien avec les services de la LFP, un travail de mise à jour d'un recueil comprenant tous les textes applicables aux établissements recevant du public.

Commission marketing

Animée par la Direction Marketing et Médias de la LFP, elle assure le suivi de nombreuses missions stratégiques. Sous la présidence de Kléber Bobin, elle a été particulièrement active dans le choix de TWI comme agence dédiée au développement international de nos compétitions, ou encore dans l'élaboration du Règlement Audiovisuel et le suivi fin 2004 de la procédure de commercialisation des droits télévisuels 2005-2008.

Désormais présidée par Jean-Claude Plessis, elle a travaillé ces derniers mois sur l'élaboration du Règlement Audiovisuel relatif aux droits mobiles et la procédure de commercialisation qui a suivi.

Commission des finances

La Commission des finances a été créée en janvier 2005 pour assurer le suivi de la gestion financière de la LFP et préparer les travaux du conseil d'administration. Elle est composée de représentants du conseil d'administration de la LFP, et présidée par le trésorier général. La commission a notamment pour objet :

- d'examiner les projections budgétaires, les budgets prévisionnels et les arrêtés de comptes de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration,
- d'examiner tout dossier financier qui ne relève pas de la gestion courante de la LFP, et donner un avis au conseil d'administration. La commission s'est déjà réunie 4 fois depuis sa création.

Commission de contrôle des clubs

L'actualité législative, comptable et fiscale a mobilisé la commission qui a informé les clubs de ces évolutions. Par ailleurs, un nouveau document statistiques plus attrayant et plus complet a été élaboré.

Commission sociale et d'entraide

Elle a pour vocation:

- d'aider financièrement les joueurs ou ex-joueurs professionnels et éducateurs qui se retrouvent dans une situation sociale difficile,
- de prendre en charge financièrement après examen des dossiers et selon des règles en vigueur les frais de cours pour la reconversion des sportifs du football professionnel.

La polyvalence de ses membres (médecin, juriste...) permet à la commission, par rapport à une mission donnée, d'apporter les expertises nécessaires.

Commission Nationale Paritaire Emploi Formation Reconversion de Football Professionnel

La création de la commission en juillet 2005 répond à la volonté des partenaires sociaux de mettre en œuvre une politique sociale ambitieuse. L'existence de cette commission est consacrée par la Chartre du Football Professionnel.

Elle a pour mission de définir et de mettre en place les moyens nécessaires pour une politique sociale dans le secteur du football professionnel en matière d'emploi, de formation et de reconversion.

Une de ses premières missions sera de dresser un état des lieux général des dispositifs existants en matière de formation et de reconversion.



Credit : HOC, Sport Architecture

Une dynamique économique qui s'affirme

4

1. LA TRANSPARENCE DES COMPTES DES CLUBS
EST ENFIN RÉALISÉE

2. LE REDRESSEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DES CLUBS SE POURSUIT

LA LIGUE 1 SE RAPPROCHE DE L'ÉQUILIBRE

LIGUE 2 : UNE SITUATION FINANCIÈRE ASSAINIE

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU CHAMPIONNAT FRANÇAIS
S'AMÉLIORE PAR RAPPORT AUX AUTRES GRANDS
CHAMPIONNATS

4. DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2005-2006

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PROCHAINES SAISONS

PERSPECTIVES À L'HORIZON 2008

Transparence

Pour la troisième année consécutive, afin d'assurer une meilleure information et une plus grande transparence sur la situation financière du football professionnel français, les comptes des clubs sont donnés en annexe du rapport de la DNCG.

Cet effort de transparence est réalisé pour la première fois à compter de cette saison par l'intégralité des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Le redressement se poursuit

La Ligue 1 se rapproche de l'équilibre

Des résultats contrastés

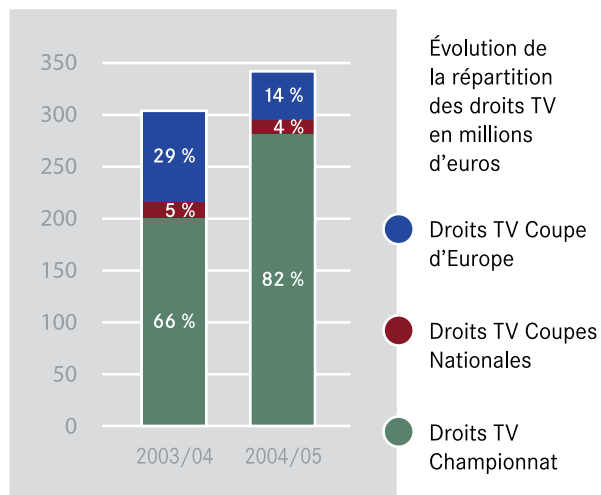
Si le résultat net de la Ligue 1 pour la saison 2004-2005 reste le même que celui de la saison précédente à - 32 millions d'euros, il a été atteint cette année sans abandon financier de la part des actionnaires et grâce à un fort redressement du résultat d'exploitation. Celui-ci s'améliore en effet de près de 85 % pour s'établir légèrement au-dessous de l'équilibre à - 12 millions d'euros.

Cette amélioration est due à :

- la hausse de 80 millions d'euros des droits TV championnat de France distribués aux clubs qui a permis de compenser la baisse des droits TV liés aux Coupes d'Europe suite à la moins bonne prestation globale des clubs français (en 2003-2004, deux clubs français avaient atteint les finales euro-

péennes contre deux clubs en quart de finale cette saison),

- la bonne maîtrise des charges qui ont légèrement baissé (- 40 millions d'euros) et particulièrement de la masse salariale, en diminution de 11 millions d'euros.



LA LIGUE 1 N'A PERDU QUE 12 MILLIONS D'EUROS EN EXPLOITATION, CONTRE 102 MILLIONS D'EUROS EN 2003-2004 ET 161 MILLIONS D'EUROS EN 2002-2003.

Au sein de la contribution mutation, la balance des transferts (indemnités reçues – indemnités versées) reste positive (+12 millions d'euros) malgré la hausse des achats et la baisse des ventes de joueurs.

Le résultat exceptionnel, en perte de 10,6 millions d'euros s'explique cette année par l'absence d'abandon notable de comptes courants d'actionnaires.

Il reste encore cette saison 8 clubs en déficit dont 3 présentant des pertes significatives (pertes supérieures à 10 millions d'euros).

Des capitaux propres toujours positifs

Les capitaux propres sont toujours positifs (112 millions d'euros cette saison) pour la huitième année consécutive. Ils sont toutefois en recul de 27 millions d'euros par rapport à la saison passée.

Le capital joueurs (charges à répartir et immobilisations incorporelles) est en augmentation suite aux acquisitions effectuées cette saison (+ 27 millions d'euros).

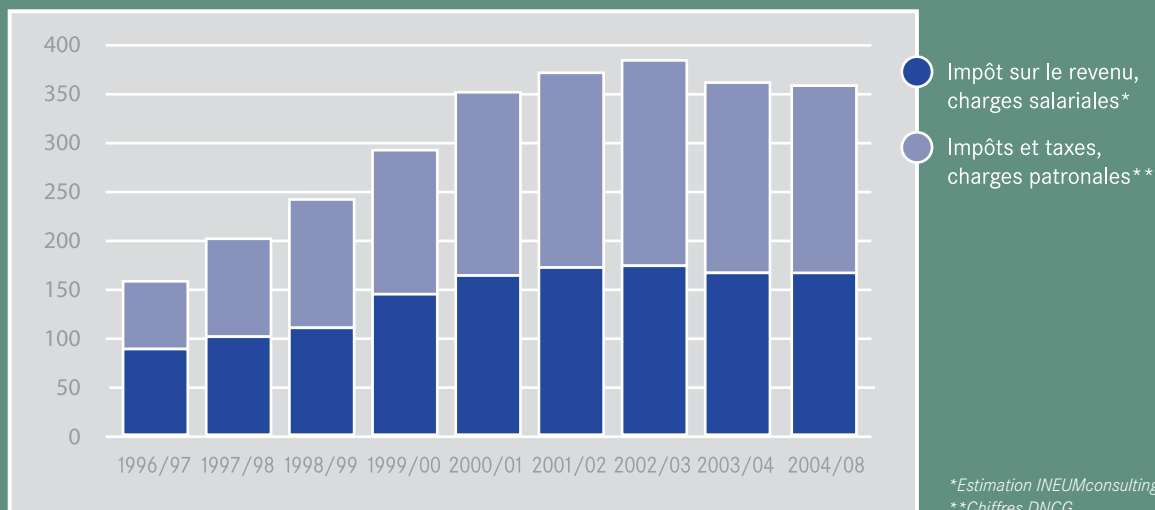
Une contribution fiscale et sociale annuelle estimée à près de 370 millions d'euros

La croissance du chiffre d'affaires du football professionnel, particulièrement marquée entre 1997 et 2002 s'est accompagnée d'une croissance considérable de la contribution fiscale du football professionnel, qui s'est depuis stabilisée.

En 2004-2005, les clubs ont ainsi versé 48 millions d'euros en impôts et taxes (taxe sur les salaires, formation continue, taxe d'apprentissage, effort construction, taxe professionnelle, impôt sur le bénéfice) et 130 millions d'euros en charges sociales.

INEUMconsulting estime que les salariés ont eux contribué à hauteur de 56 millions d'euros au titre des charges salariales et 138 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu.

En huit ans, la contribution fiscale du football professionnel a été multipliée par 2,3.



UNE CONTRIBUTION FISCALE ET SOCIALE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL S'ÉLEVANT À PLUS DE 1,8 MILLIARDS SUR LES 5 DERNIÈRES SAISONS

Ligue 2 : une situation financière assainie

Les résultats des opérations de la saison

Le résultat net de la Ligue 2 pour la saison 2004-2005 est positif à hauteur de 5 millions d'euros, alors que la saison précédente affichait une perte nette de 8 millions d'euros.

L'amélioration de la situation des comptes de la Ligue 2 résulte principalement, malgré le maintien d'une masse salariale élevée, des éléments suivants :

- d'une forte hausse des produits (+ 29 millions d'euros), avec notamment l'augmentation des droits TV et des sponsors publicité,

- d'une maîtrise globale des charges (+18 millions d'euros),
- d'une contribution mutation toujours positive, bien qu'en léger recul,
- de l'apport financier des actionnaires via des abandons de comptes courants (4,7 millions d'euros).

Il faut également préciser que le résultat d'exploitation est positif et que la balance des transferts (indemnités reçues – indemnités versées) reste traditionnellement excédentaire (12 millions d'euros), en raison de la politique formation-vente des clubs de Ligue 2.

Les capitaux propres

Les capitaux propres sont en très forte augmentation passant de 5,2 à 20,9 millions d'euros. Le résultat net positif et les restructurations capitalistiques constituent notamment des éléments de cette évolution.

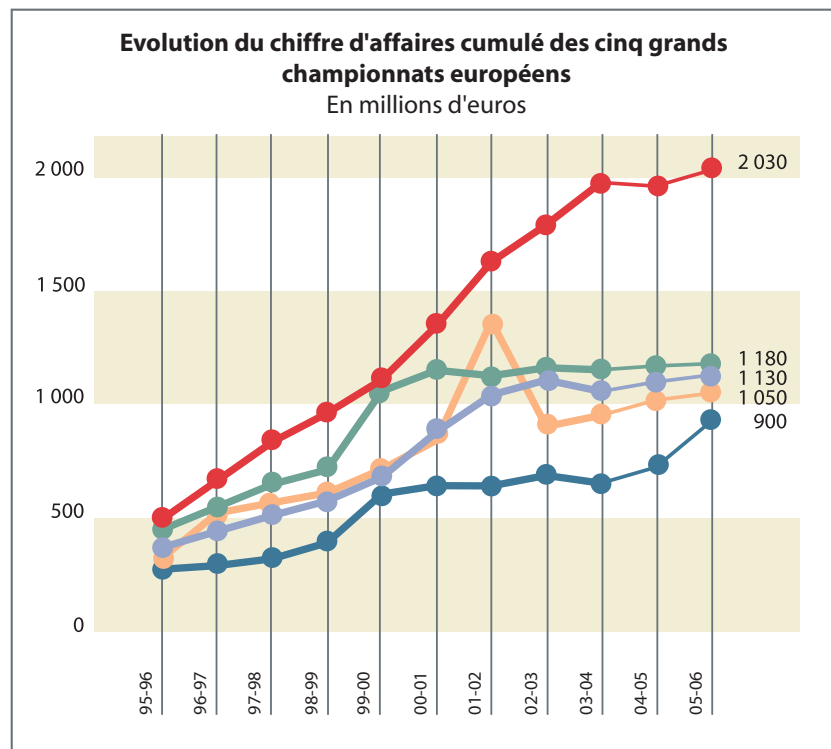
LA LIGUE 2 REDEVIENT POSITIVE EN EXPLOITATION CE QUI N'AVAIT PLUS ÉTÉ LE CAS DEPUIS LA SAISON 1998-1999

Situation financière comparée

Sur les dix dernières années, la croissance globale des revenus des championnats européens est spectaculaire.

Cette tendance générale est à nuancer depuis le début des années 2000 :

- La Premier League anglaise continue à creuser l'écart la séparant de ses concurrents européens. Ses recettes représentent désormais un tiers du total des recettes des cinq



Prévision pour la saison 2005-2006

Source : Euromed-INEUMconsulting

- Angleterre
- Allemagne
- Italie
- France
- Espagne

grands championnats, contre 26 % il y a dix ans. Elle génère près du double des recettes générées par chacun des quatre autres grands championnats.

- Les revenus de la Série A italienne stagnaient pour leur part depuis la saison 2000-2001. La hausse des droits TV des grands clubs sur 2004-2005

(+50 millions d'euros environ principalement grâce aux contrats Mediaset) puis sur 2005-2006 (+70 millions d'euros environ), doit permettre de relancer la croissance du Calcio qui est toutefois handicapé par des recettes billetterie orientées à la baisse.



- La Bundesliga, dont les revenus étaient relativement stables depuis 2002, devrait voir ses recettes augmenter à nouveau en 2004-2005 et 2005-2006 grâce à la hausse des recettes billetterie et bénéficiera en 2006-2007 des effets combinés du nouveau contrat TV (+120 millions d'euros) et de la Coupe du Monde.
- La Liga espagnole poursuit sa croissance, basée surtout sur l'essor de ses deux locomotives, le FC Barcelone et le Real

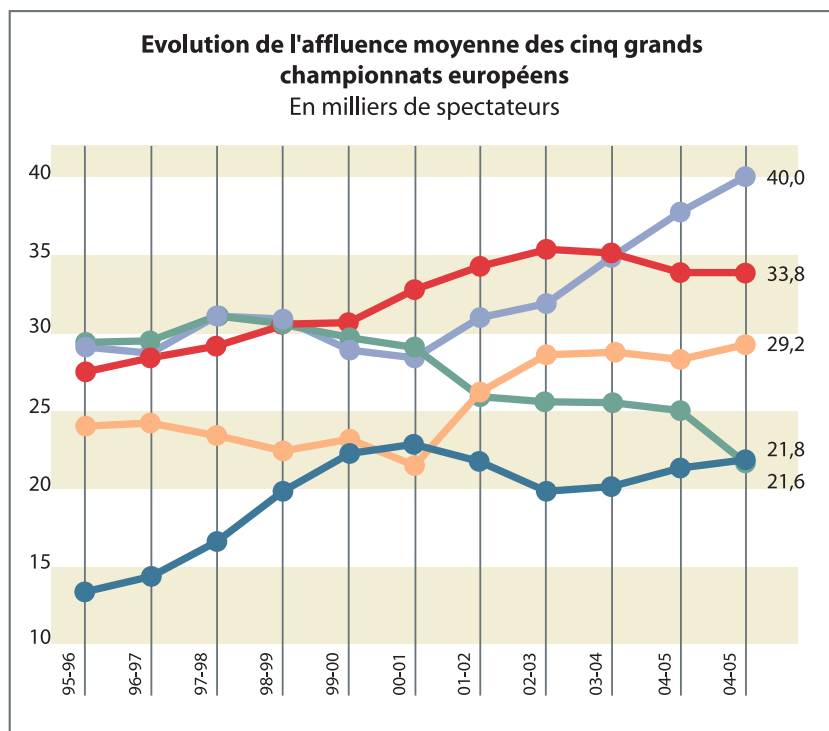
Madrid (+90 millions d'euros en 2003-2004 à eux deux, +80 millions d'euros en 2004-2005 et + 55 millions d'euros en prévisionnel 2005-2006). Ses revenus se rapprochent ainsi de ceux des championnats allemands et italiens.

La croissance française liée au nouveau contrat TV est donc particulièrement attendue et devrait nous permettre de nous rapprocher de nos concurrents allemands, italiens et espagnols à partir de 2005-2006. Elle reste

néanmoins insuffisante pour assurer l'atteinte de l'objectif ambitieux que s'est fixé la LFP : figurer sur le podium des meilleurs championnats européens à l'indice UEFA. La réalisation de cet objectif passe par la poursuite du travail des clubs et de la LFP, notamment en matière de rénovations de stades et de construction de nouvelles enceintes.

En effet, si la moyenne de spectateurs du championnat de France a connu la plus forte progression entre la saison 1995-1996 et la saison 2004-2005 (+ 8 100 spectateurs de moyenne soit une augmentation de 61 %), celle-ci est moins soutenue depuis 2001 (la baisse provisoire de la moyenne de spectateurs entre 2001 et 2003 étant principalement due au passage à 20 clubs et à la rétrogradation de l'ASSE).

De nouveaux investissements dans les stades sont nécessaires, certains clubs étant limités dans leur progression par la capacité de leur stade et d'autres par un manque de modernité et de confort de leurs enceintes. Le championnat anglais, qui se caractérise par le taux de remplissage et le prix moyen par billet les plus élevés d'Europe, et le championnat d'Allemagne, qui accueille cette saison plus de 40 000 spectateurs en moyenne, ont en com-



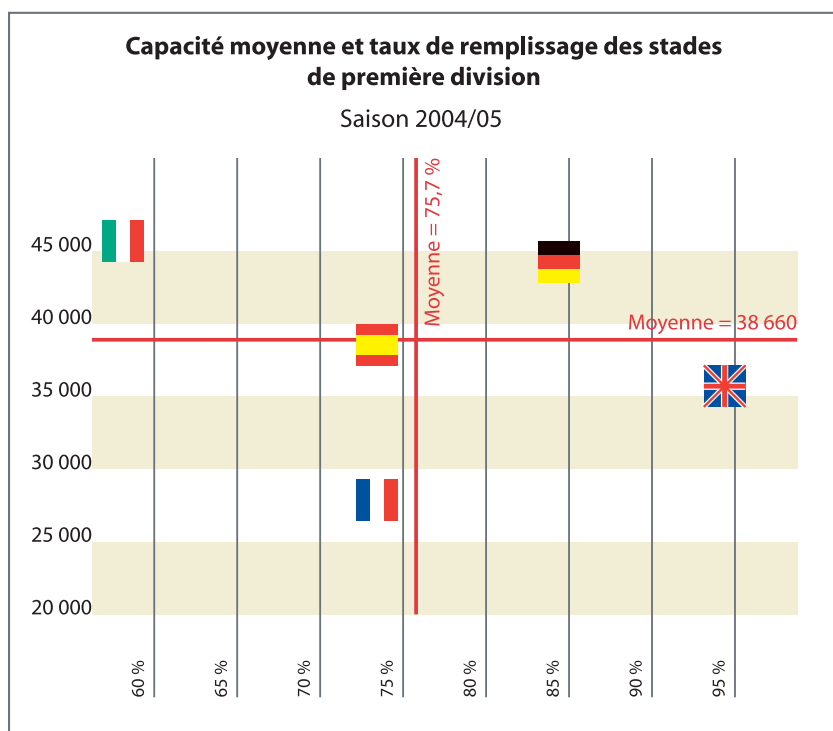
Estimations à mi-années pour la saison 2005-2006

Source : Euromed-INEUMconsulting

● Angleterre ● Allemagne ● Italie
● France ● Espagne

mun d'avoir réalisé de très importants investissements dans leurs stades, qui se transforment peu

à peu en centres de vie. Sur les cinq dernières saisons, les clubs de Premier League anglaise ont dépensé plus de 1,1 milliard d'euros sur ce thème, tandis que les clubs allemands bénéficiaient de 1,4 milliards d'euros d'investissements pour la Coupe du Monde 2006. Ces projets permettent aux clubs de développer leurs recettes billetterie et VIP, mais aussi leurs recettes commerciales



Source : Euromed-INEUMconsulting

AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, 1,1 MILLIARD D'EUROS D'INVESTISSEMENT DANS LES STADES EN PREMIER LEAGUE ET 1,4 MILLIARD EN ALLEMAGNE POUR LA COUPE DU MONDE.

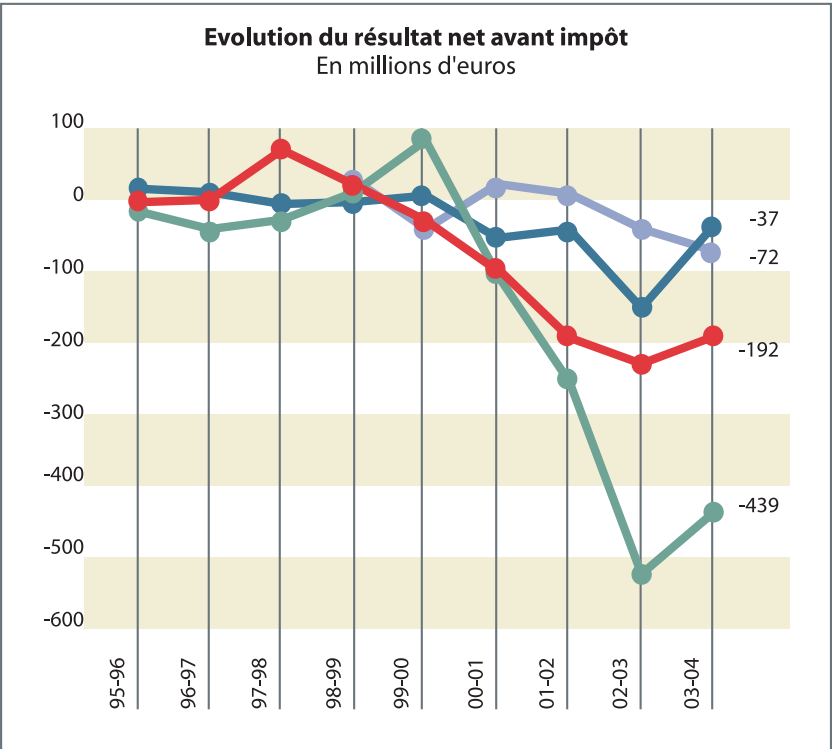


(« naming rights », espaces publicitaires, séminaires...).

La situation française reste, elle, marquée par la non propriété des stades qui peut conduire à certaines lourdeurs, notamment au moment d'entreprendre des projets de modernisation. Toutefois, l'évolution en cours autour des concessions, des baux emphytéotiques ou des partenariats public-privé paraît prometteuse et pourrait permettre aux clubs français de moderniser leurs infrastructures pour s'adapter aux besoins du sport-spectacle.

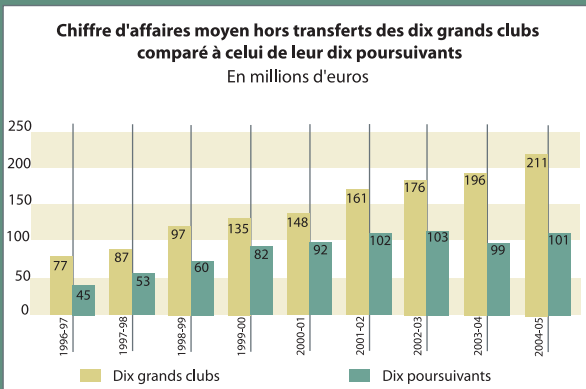
Le football français a la chance de pouvoir attaquer cette étape cruciale de son développement en bonne santé financière. Le travail de la DNCG lui a permis de se positionner, avec l'Allemagne, comme le bon élève européen en la matière.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE ONT RÉUSSI À LIMITER LES PERTES DANS UN CONTEXTE OÙ LE FOOTBALL EUROPÉEN PERD BEAUCOUP D'ARGENT



Source : Euromed-INEUMconsulting

- Angleterre
- France
- Italie
- Allemagne



Source : Euromed-INEUMconsulting



Les clubs français et la Champions League

Le budget moyen des clubs français engagés en Champions League reste environ 2 fois inférieur à celui des représentants des championnats allemands, anglais, espagnols et italiens. On observe également la polarisation du secteur autour d'une dizaine de très grands clubs. L'écart se creuse entre ces « grandes marques » du football et leurs concurrents. Le chiffre d'affaires moyen des dix plus grands clubs est désormais supérieur à 200 millions d'euros, soit plus du double du chiffre d'affaires moyen des dix poursuivants. En trois ans, les recettes des clubs leaders ont augmenté de 30 % tandis que celles de leurs principaux concurrents stagnaient. Ces dix clubs majeurs occupent 9 des 12 premières places à l'indice UEFA et pourraient bientôt occuper 9 des 10 premières places.

Toutefois, la stagnation des recettes des challengers offre des perspectives aux clubs français qui poursuivent eux leur croissance et progressent dans cette hiérarchie économique des challengers. L'Olympique Lyonnais pourrait ainsi se rapprocher en 2005-2006 de la 11^e place au classement européen des chiffres d'affaires... D'autres clubs français pourraient rentrer dans le Top 20 au cours des prochaines années.

Si le football français conserve sa position de leader en matière de formation, la progression des clubs français dans la hiérarchie économique pourrait lui permettre de se rapprocher de la 3^e place européenne à l'indice UEFA.

Des perspectives encourageantes

Perspectives pour la saison 2005-2006

La saison 2005-2006 devrait, d'après les budgets prévisionnels transmis par les clubs, présenter des résultats bénéficiaires tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2.

La consolidation financière attendue pour la saison 2005-2006 devrait être favorisée par :

- l'augmentation de 60 % des droits télévisuels du championnat de France (Contrat Canal+) répartis aux Clubs,
- l'effet des réformes législatives intervenues au niveau juridique et fiscal, lors de la saison 2004-2005 (droit d'image col-

lective, suppression de la taxe de 1 % sur les CDD des joueurs professionnels, TVA sur les transferts de joueurs),

- la poursuite de la maîtrise des charges et notamment de la masse salariale.

Les affluences dans les stades continuent leur progression : + 2,1 % par rapport à la trêve 2004-2005, pour une moyenne par match de 21 819 spectateurs, meilleur score depuis le retour à 20 clubs en 2002-2003. La Ligue 1 Orange se classe désormais troisième en terme de taux de remplissage parmi les cinq championnats majeurs (derrière l'Angleterre et l'Allemagne).

Après 21 journées, 4 matches ont dépassé la barre des 2 millions de téléspectateurs, soit autant que sur toute la saison dernière.

Sur le plan du développement international, la Ligue 1 Orange continue sa progression, notamment en Asie, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Le championnat est désormais retransmis par 48 diffuseurs.





Crédit : HOC, Sport Architecture

LES STADES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FRANÇAIS DE DEMAIN



Crédit : Cardete & Huet Architectes

Perspectives de développement pour les prochaines saisons

Le football français doit poursuivre le développement de ses recettes billetterie au cours des prochaines saisons et confirmer la tendance forte observée en 2004-2005 (+ 23 %). La réalisation de cet objectif passe notamment par la poursuite de la modernisation des stades et la construction

de nouvelles enceintes. Les différents projets en cours ou à l'étude (Grenoble, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Reims...) doivent pouvoir bénéficier de nouvelles formes de partenariats. Le ministre des sports entend ainsi favoriser une nouvelle stratégie de développement des clubs professionnels encourageant notamment les sociétés sportives à

acquérir la propriété de l'équipement sportif qu'elles utilisent. Ces projets seront favorisés par la décision du ministre de prendre en compte les rappels de la Commission européenne sur la levée de l'interdiction d'appel public à l'épargne et, de présenter aux autorités de Bruxelles un nouveau dispositif d'accès « encadré » aux marchés financiers.

La hausse des droits audiovisuels, conjuguée à celle des recettes billetterie, doit permettre aux clubs français de retenir plus longtemps leurs joueurs les plus talentueux, ce qui devrait contribuer à améliorer leur compétitivité au niveau européen, et à rentrer dans un cercle vertueux permettant de relancer le développement des recettes commerciales.

Pour parvenir à retenir ses meilleurs joueurs, le football français doit également poursuivre son action (aux côtés des autres sports français) pour limiter la distorsion de concurrence à laquelle il est confronté au niveau européen, notamment en matière fiscale et sociale. L'environnement est plus adapté depuis la Loi du 15 décembre 2004 mais il reste des aménagements possibles pour parfaire la compétitivité des clubs. A ce titre, l'aboutissement des chantiers relancés par Le ministre des sports le 31 janvier 2006, portant sur un ensemble de mesures sociales, fiscales et statutaires, pourrait être déterminant.

Pour que les clubs français puissent conserver leurs meilleurs joueurs, la LFP entend également poursuivre la démarche de sensibilisation menée auprès de l'UEFA en vue de la création d'une com-

mission européenne de contrôle de gestion des clubs qui vienne compléter le dispositif de Licence UEFA. Pour garantir l'équité sportive, il faut mettre en place un contrôle de gestion reposant sur une panoplie complète de sanctions progressives, tout en garantissant une application uniforme de critères à des clubs qui participent à la même compétition. La LFP souhaite pour cela la mise en place, au sein de l'UEFA, d'une structure unique et indépendante, qui aurait pour mission d'étudier de manière fine et homogène les

dossiers des clubs qui participent aux compétitions européennes, et de leur attribuer une « super-licence », nécessaire pour participer à la compétition. Pour des raisons de calendrier, le contrôle direct de cette commission se limiterait aux 34 clubs tête de série en Champions League. Cette action serait complétée par un travail de cette commission auprès des autres bailleurs de licences (les ligues nationales) afin de partager son savoir-faire et d'homogénéiser les pratiques.

POUR UN CONTRÔLE DE GESTION EUROPÉEN



Crédit : Pierre Minier/Ouest Médias

POUR LA PROTECTION D'UNE FORMATION COMPLÈTE DE L'INDIVIDU

Pour être compétitif au niveau européen, le football français devra également conserver sa position de leader en matière de formation et parvenir à mieux protéger ses jeunes joueurs. Suite au séminaire des 25 et 26 mars 2005, le football professionnel français a déterminé des priorités d'action, à savoir notamment :

- un travail sur l'indemnité de pré-formation, qui devrait être assimilée à de la formation et régie par les mêmes principes,
- une réflexion sur la détermination du préjudice subi : suite aux décisions du TAS, la réparation du préjudice subi par le départ du joueur doit venir compléter l'indemnité de formation. L'objectif est de déterminer les critères les plus objectifs possibles pour valoriser ce préjudice,
- la poursuite du travail de sensibilisation aux niveaux français et européen pour prendre en compte la spécificité de la formation et notamment la nécessité d'une formation complète de l'individu.
- la mise en place d'une indemnité adaptée à la qualité de la formation pour prendre en compte la qualité et les moyens mis en place, tant du point de vue football que du point de vue académique; à ce titre, un travail avec la DNCG sur le calcul du coût de formation doit être entrepris afin de faire évoluer le mode de calcul pris en compte dans le règlement FIFA et d'individualiser l'évaluation des coûts,



Crédit : Pierre Minier/Ouest Médias

Le football professionnel français : un acteur majeur de la formation

Le cahier des charges auquel doivent répondre les clubs français a permis de mettre en place des infrastructures de qualité dans l'ensemble des 32 centres français agréés.

Au-delà des infrastructures, ce cahier des charges garantit surtout un haut niveau d'encadrement en matière technique (on retrouvait 182 entraîneurs diplômés au sein des centres français agréés en 2004-2005, soit près de 6 entraîneurs par club) mais aussi l'allocation de moyens importants à la formation scolaire et au suivi médical du joueur. On ne retrouve pas toujours dans les structures de formation des différents clubs européens pareil attachement au développement personnel. En France, un joueur sur deux est d'ores et déjà bachelier. Au cours des dernières années, les centres français ont perfectionné leurs outils pédagogiques, ce qui doit permettre d'améliorer encore les statistiques à terme.

Du fait de ces investissements, les budgets de fonctionnement des centres de formation français font partie des gros budgets européens.

Les clubs professionnels s'investissent également au niveau de la pré-formation et de l'école de foot, au travers de leurs associations supports.

La LFP met également à disposition, à travers sa Commission Sociale et d'Aide à la Reconversion, des fonds pour financer les projets de formation des joueurs.

« Europe Sports Reconversion » (ESR), créé à l'initiative de syndicats de joueurs, représente également un cadre pour l'aide à la reconversion. Cet organisme permet de bénéficier d'accords notamment avec le CREPS de Nantes ou la faculté de Lyon et de suivre des formations à distance.

Effectifs des centres de formation

En 2004-2005, 1 503 joueurs étaient sous convention de formation au sein des 32 centres de formation agréés (soit 47 joueurs par clubs). Ce nombre est en augmentation par rapport à 2003-2004 (+ 8 %) et progresse encore sur 2005-2006, pour atteindre 1 732 joueurs (+ 15 %). Parmi ces joueurs sous convention, 54 % étaient sous contrat en 2004-2005.

400 à 540 joueurs amateurs sont également en formation.

PLUS DE 1 500 JOUEURS SOUS CONVENTION
DE FORMATION ET PLUS DE 180 ENTRAÎNEURS
DIPLÔMÉS AU SEIN DES 32 CENTRES AGRÉÉS

Perspectives à l'horizon 2008

Une plus grande compétitivité du football français au niveau européen pourrait permettre au championnat de France d'intégrer le podium des championnats européens à l'indice UEFA à l'horizon 2008, ce qui donnerait accès à la coupe d'Europe à de nouveaux clubs français.

Cette plus grande compétitivité contribuerait à mieux valoriser le championnat de France et entrerait en ligne de compte au moment du renouvellement des contrats audiovisuels.

Mais ce renouvellement sera aussi marqué par l'évolution en cours des technologies. Celle-ci s'accélère et le paysage audiovisuel se modifie en conséquence.

Les chaînes de télévision sont diffusées par voie hertzienne (à terme exclusivement en numérique), par satellite, par câble, et désormais aussi par ADSL et en UMTS. Il est en outre probable que de nouvelles normes « broadcast », telle le DVB-H, permettront à horizon 2008 de diffuser les chaînes en mobilité. Par ailleurs, les opérateurs de téléphonie mobile et les éditeurs de services dédiés à la téléphonie mobile ont réussi le pari de mettre en ligne des programmes courts et spécifiques, adaptés aux attentes de leurs clients.

Ces évolutions ont des répercussions importantes :

- Emergence de nouveaux acteurs, tels que les opérateurs télécom et les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) qui se manifes-

tent pour acquérir les droits de contenus premium (sport et cinéma avant tout) – cette tendance a été confirmée à l'étranger avec l'acquisition récente de droits audiovisuels par un opérateur télécom (Belgique) et des câblo-opérateurs (Allemagne) ;

- Restructuration des acteurs traditionnels afin de faire face à cette nouvelle concurrence : rapprochement entre CanalSat et TPS ;
- Une nouvelle appréhension du marché des droits sportifs voit donc le jour avec une approche par formats et fenêtres d'exploitation, et non plus par technologie.

Dans cette optique, la LFP est d'ores et déjà en ordre de marche :

- le décret de juillet 2004, qui aborde justement la commercialisation des droits par formats et fenêtres d'exploitation, est adapté à ces évolutions,
- en ne concédant, dans son appel à candidatures relatifs aux droits mobiles de ses deux championnats, les droits mobiles de la Ligue 2 que pour une seule saison (saison 2006-2007) et ceux de la Ligue 1 que pour deux saisons (2006-2007 et 2007-2008), la LFP a aligné les échéances de l'ensemble des contrats audiovisuels pour chacune de ses compétitions ; elle aura alors toute latitude pour mettre en

L'appel à candidatures relatif aux droits mobiles des championnats

Le contrat avec la société Orange arrivant à échéance en Juin 2006, la LFP se devait de remettre sur le marché les droits de diffusion en téléphonie mobile par extraits des matches de ses championnats de Ligue 1 et de Ligue 2. En dehors de la durée proposée pour chaque championnat (cf. ci-dessus), la LFP s'est contentée d'une offre simple et cohérente : les extraits en quasi-direct d'un coté, les résumés des matches de l'autre. Ayant mis un accent particulier sur l'aspect qualitatif des réponses qu'elle recevrait, la LFP a eu la satisfaction de voir trois candidats prestigieux (eTF1, Orange et SFR) déposer des offres et venir présenter les présenter de vive voix le mardi 24 janvier 2006 à un comité de suivi présidé par Frédéric Thiriez. Le conseil d'administration de la LFP a décidé le 27 janvier d'attribuer à Orange chacun des deux lots pour un montant moyen par saison de 29 millions d'euros, obtenant, comme en télévision, des recettes désormais équivalentes à celle de la Premier League anglaise.

œuvre une « stratégie multimédias » lors de ses prochaines consultations.





Vous êtes supporter,
nous aussi.

Ligue de Football Professionnel

6, rue Léo Delibes
75116 Paris
Tél. : 01 53 65 38 00

www.lfp.fr